

**JEUNES DÉCROCHEURS
ET JEUNES INACTIFS
AU LUXEMBOURG
2022/2023**



Éditeur: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Service national de la jeunesse (SNJ), en collaboration avec
le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation
pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

Crédits photos: SNJ, Shutterstock, Unsplash : Ross Sneddon, Pavel Pjatakov, Brad Neathery, Zachary Staines

N° ISBN: 978-2-919828-33-3

Layout et réalisation Repères Communication

Année de parution: 2024



33, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86465
Fax: (+352) 46 41 86
secretariat@snj.lu

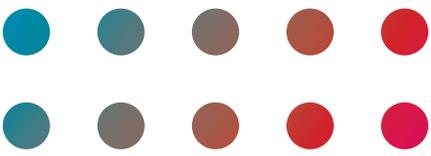


Table des matières

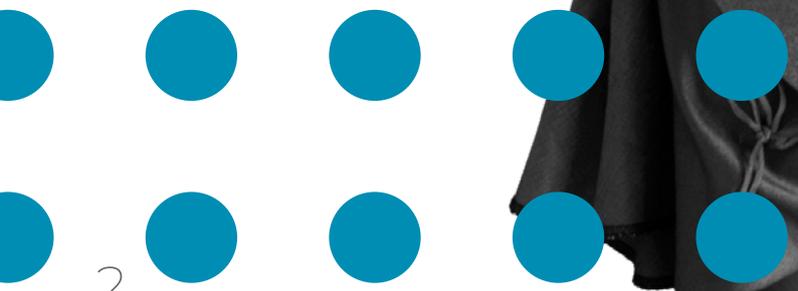
Préface	3
Définitions et méthodes de calcul	4

1^{ère} partie Le décrochage et ses motifs	7
I. Le nombre de décrocheurs et de décrochages	8
1.1. Effectif total	9
1.2. Décrochage récurrent	14
II. Caractéristiques sociodémographiques	15
2.1. Genre des décrocheurs	16
2.2. Âge des décrocheurs	17
2.3. Scolarité des décrocheurs	18
III. Les raisons du décrochage	23
3.1. Les motifs du décrochage	24
3.2. Initiative de départ	25
3.3. Projet d'avenir	26
3.4. Difficultés rencontrées	27
IV. FOCUS : CISP	28

2^e partie Le suivi des jeunes inactifs	33
Missions et engagements du Service national de la jeunesse	34
V. Offres du Service national de la jeunesse	35
5.1. Activités de prévention – avant le décrochage	36
5.2. Activités de soutien – pendant le décrochage	39
5.3. Activités de soutien – après le décrochage (alternatives à l'inactivité)	40

Sources	50
----------------------	-----------

Glossaire / Liste des abréviations	51
---	-----------



PRÉFACE

Le présent rapport évalue l'ampleur et l'évolution du décrochage scolaire au Luxembourg. Il vise à identifier les groupes d'élèves les plus touchés par le décrochage scolaire et à comprendre les raisons qui poussent le jeune à quitter prématurément l'école. Les chiffres sur le décrochage et ses motifs seront exposés dans la première partie du présent rapport.

Les années scolaires prises en considération vont de 2018/2019 à 2022/2023 et prennent en compte les élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement public luxembourgeois. À partir de l'année 2019/2020, l'analyse a pu être approfondie grâce à de nouvelles informations qui ont été demandées à l'élève au moment de son départ du système scolaire, comme la raison qui a motivé sa décision.

Le présent document décrit également les mesures de suivi et de soutien pour jeunes décrocheurs, ainsi que les alternatives à l'inactivité proposées par le Service national de la jeunesse (SNJ).

Par ailleurs, dans cette édition, le rapport présente plus en détail le développement des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) en tant que piste phare du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour réagir à la détresse des jeunes en (risque de) décrochage.

Le SNJ a publié le présent rapport dans le cadre de sa mission d'assurer le suivi systématique des décrocheurs scolaires. Les données utilisées dans ce rapport ont été extraites des registres administratifs des inscriptions des élèves disponibles au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), ainsi que des banques de données du Service national de la jeunesse (SNJ) portant sur le suivi des décrocheurs et jeunes inactifs. Les analyses statistiques ont été élaborées en collaboration avec la division du traitement des données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et en coopération avec le Service de l'enseignement secondaire (MENJE).

Définitions et

méthodes de calcul

Décrochage et décrocheurs

Le décrochage scolaire désigne le fait d'abandonner un parcours scolaire avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification finale.

Dans le cadre du présent rapport, il a été choisi de définir le terme « décrocheur » comme suit : un décrocheur est défini comme un élève ou apprenti à plein temps ou à régime concomitant qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire¹ et a moins de 24 ans accomplis à la date de départ et qui a quitté le système scolaire luxembourgeois sans diplôme ou certification finale (c'est-à-dire sans Certificat de capacité professionnelle – CCP, Diplôme d'aptitude professionnelle – DAP, Diplôme de technicien ou Diplôme de fin d'études secondaires générales / classiques).

De ce fait, ne sont pas considérés comme décrocheurs les élèves ayant quitté le lycée durant la période scolaire, mais s'étant réinscrits dans un autre lycée au cours du même mois de leur désinscription.²

Il est essentiel de distinguer le nombre d'élèves décrocheurs du nombre de décrochages, car certains élèves peuvent avoir abandonné l'école à plusieurs reprises. Un décrocheur ne sera donc comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a pu décrocher à plusieurs reprises au cours de son parcours scolaire.

Les méthodes et définitions utilisées ici pour le choix sémantique et les calculs font référence aux approches les plus couramment utilisées dans la littérature pour traiter les données sur le décrochage.

Taux de décrocheurs

Le taux de décrocheurs est calculé en prenant en compte le nombre d'élèves qui abandonnent l'école au cours de l'année scolaire de référence par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans un établissement public luxembourgeois ou un établissement privé qui applique les programmes officiels du ministère et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

¹ Pour l'année 2022/2023, l'obligation scolaire est fixée à 16 ans (selon l'Art. 7. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire qui prévoit que « Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question »).

² Le choix de cette durée est dû au fait que les antennes locales du SNJ requièrent les listes de jeunes décrocheurs afin de démarrer leur travail de suivi dans les meilleurs délais. Comme cette période ne correspond pas toujours exactement à un mois, il se peut par la suite que certains individus puissent figurer sur cette liste en tant que « faux décrocheurs ». Ils n'ont donc pas pu s'inscrire dans un autre établissement ou une autre formation avant d'être comptabilisés en tant que décrocheurs.

Année scolaire

L'année scolaire est définie comme la période allant du 15 septembre d'une année au 15 juillet de l'année suivante.

Âge des décrocheurs

Lorsque l'on parle de l'âge des jeunes décrocheurs, il s'agit de leur âge au moment où ils abandonnent l'école, et non de leur âge au 1er septembre de l'année où ils décrochent.

Base de données

La prise en compte exclusive des établissements publics (principalement les lycées) et des établissements privés qui appliquent les programmes officiels du ministère et le choix sémantique utilisé peuvent conduire à une légère surestimation du taux de décrochage. En effet, il est possible que certains élèves aient quitté l'enseignement scolaire luxembourgeois pour rejoindre un établissement privé, qui applique un autre programme, ou un établissement à l'étranger où ils poursuivent leur formation. Bien que ces élèves ne soient pas des décrocheurs, ils sont tout de même inclus dans les statistiques.

Il convient de préciser que les statistiques ne prennent pas en compte les élèves de l'enseignement secondaire technique de l'armée luxembourgeoise, ni les élèves inscrits dans une formation spéciale.³

En outre, il est important de mentionner que les informations relatives aux élèves qui ont abandonné l'école à plusieurs reprises concernent à chaque fois leur premier décrochage scolaire.

³ Parmi les formations spéciales, on compte les élèves qui suivent une formation BTS (Brevet de technicien supérieur), qui ont un statut de maladie, qui font un séjour à l'étranger, qui suivent une formation sans promotion ou qui sont dans un processus de validation des acquis de l'expérience.



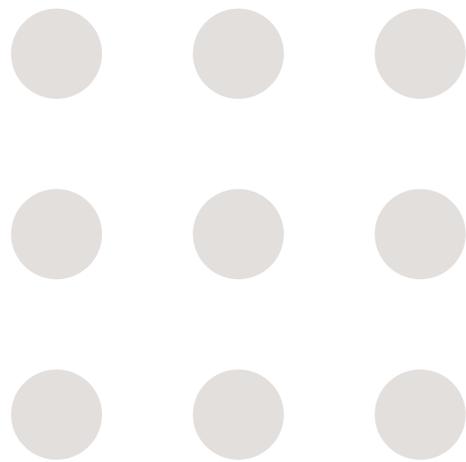
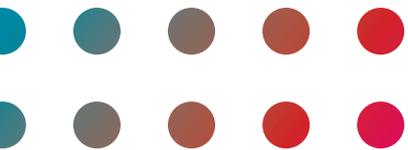
1^{ère} partie | Le décrochage et ses motifs

La première partie du rapport présente en détail les chiffres sur le décrochage au Luxembourg, ainsi que les raisons invoquées par les jeunes lors de leur désinscription.

Outre les chiffres absolus et relatifs du décrochage scolaire au Luxembourg, les réinscriptions des élèves sont prises en compte et les taux de décrocheurs sont comparés aux indicateurs internationaux. Le phénomène du décrochage récurrent est également abordé. Les facteurs socio-économiques tels que le genre, l'âge et la situation scolaire des décrocheurs sont expliqués plus en détail.

Dans la présente édition du rapport, un chapitre est dédié aux centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) qui offrent des structures alternatives de scolarisation pour lutter contre le décrochage scolaire (voir Focus p. 28).

Finalement, les motifs du décrochage scolaire sont également évoqués dans cette première partie du rapport.



|.

LE NOMBRE DE DÉCROCHEURS ET DE DÉCROCHAGES

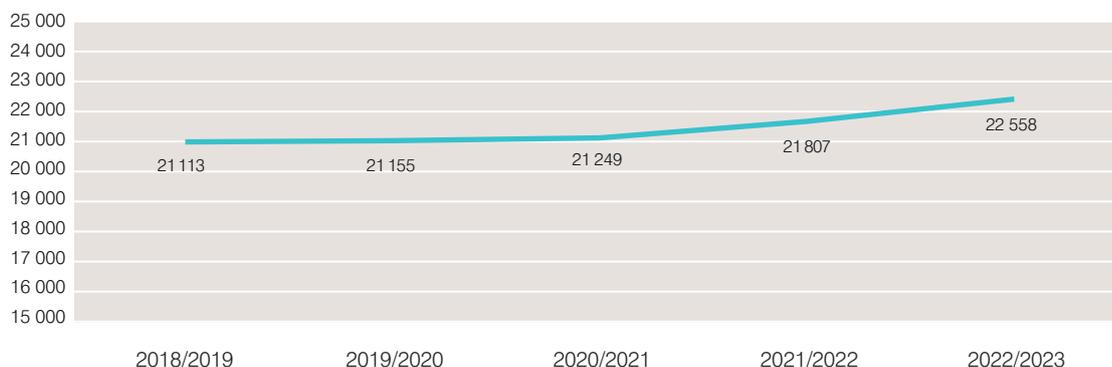


Les graphiques suivants donnent un aperçu de l'évolution du nombre de décrocheurs scolaires entre les années scolaires 2018/2019 et 2022/2023.

1.1. Effectif total

Nombre total d'élèves sans obligation scolaire (16-24 ans)

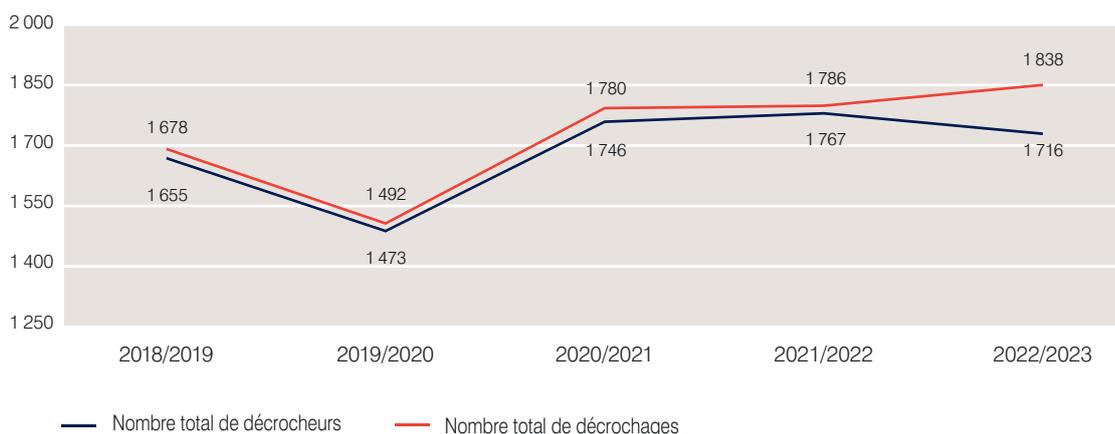
Figure 1



La figure 1 présente le nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement public luxembourgeois sans obligation scolaire. Comme pour l'année scolaire antérieure, nous constatons de nouveau une augmentation assez importante du nombre d'élèves non soumis à l'obligation scolaire pour l'année 2022/2023. Cette augmentation est majoritairement liée aux classes du régime classique supérieur et aux classes du régime professionnel DAP qui ont élargi leur offre (MENJE, 2022). Il convient de noter que la population totale des jeunes de 16 à 24 ans a également augmenté entre les années 2022 et 2023, à savoir de 1,17% (STATEC, 2023).

Nombre absolu de décrocheurs et de décrochages

Figure 2



Par rapport aux années précédentes, il est intéressant de noter que le nombre absolu de décrocheurs a diminué pour s'établir à 1 716, mais le nombre de décrochages⁴ a augmenté. Ainsi, il y a moins d'élèves qui ont abandonné l'école en 2022/2023, mais le taux de récurrence chez ces élèves a augmenté par rapport aux années précédentes. On peut supposer que la baisse du nombre de décrocheurs soit due au fait que les jeunes en décrochage scolaire ont bénéficié d'une meilleure prise en charge grâce à de nouvelles mesures, telles que l'élargissement de l'offre, les incitant ainsi à se réinscrire ultérieurement.

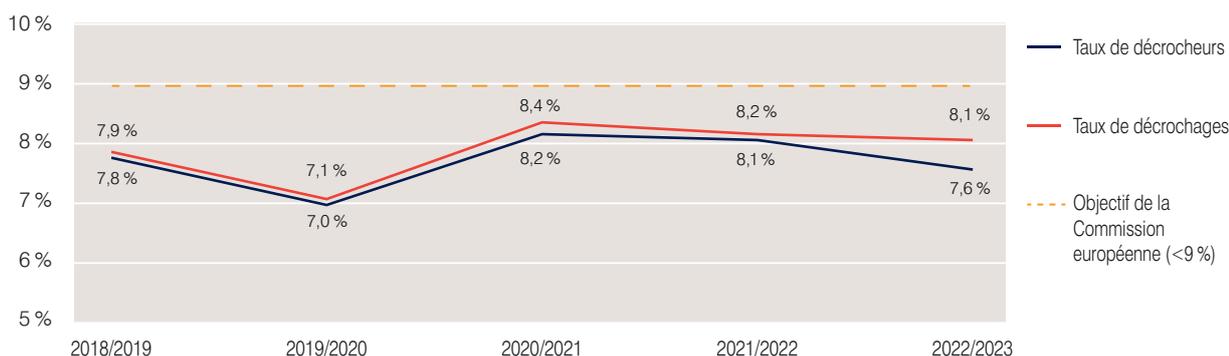
⁴ Le nombre de décrocheurs et de décrochages peut varier, car un élève peut quitter le système scolaire plus d'une fois.

Il est également possible qu'en raison de cette offre plus diversifiée, davantage de jeunes essaient différentes options pour se rendre compte par la suite que cela ne leur convient pas et qu'ils s'orientent vers quelque chose de nouveau.

Si l'on examine les chiffres des cinq dernières années scolaires, on constate que l'année 2019/2020 présente des taux de décrochage scolaire exceptionnellement bas, ce qui peut être lié à la pandémie de Covid-19.

Taux de décrocheurs et de décrochages

Figure 3



Il ressort de la figure 3 qu'en 2022/2023, les taux de décrochages (8,1%) et surtout de décrocheurs (7,6%) ont diminué par rapport à l'année précédente. Ces baisses s'expliquent par l'augmentation du nombre total d'élèves (figure 1) et la diminution du nombre absolu de décrocheurs (figure 2). Ainsi, le taux de décrocheurs pour 2022/2023 est le plus bas enregistré ces dernières années, à l'exception de l'année scolaire 2019/2020, qui a été impactée par la pandémie de Covid-19.

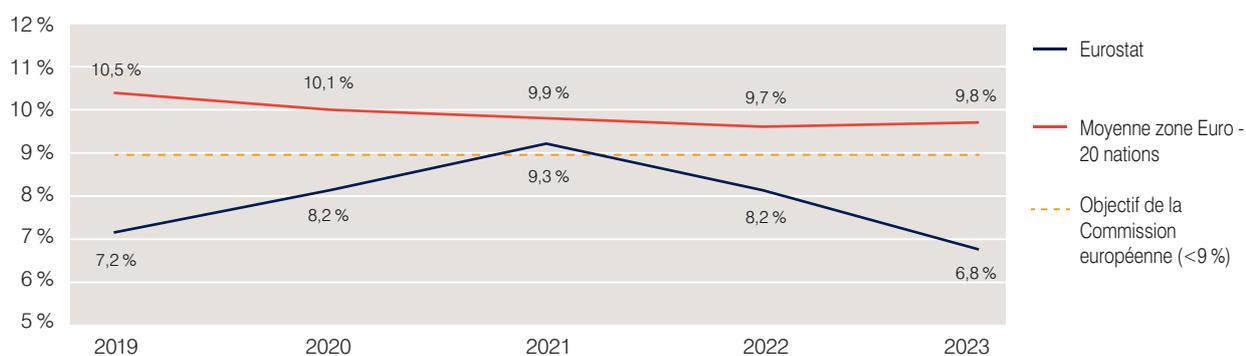
Avec un taux de décrocheurs de 7,6%, le Luxembourg se situe nettement en dessous de la moyenne de la zone Euro – 20 nations, qui est indiquée à 9,8% en 2023 (Eurostat, 2023) et en dessous de l'objectif de l'Union européenne (UE) de réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 9% au niveau de l'UE d'ici 2030 (Eurostat, 2022b).

Le taux de décrochage selon Eurostat

En considérant les chiffres publiés par Eurostat, le Luxembourg se situe en 2023 à 6,8%⁵, c'est-à-dire en dessous de l'objectif de l'UE et de la moyenne de la zone Euro – 20 nations (Eurostat, 2023).

Taux de décrocheurs selon l'Union européenne

Figure 4



⁵ Il convient de noter que ce taux (6,8%) est qualifié de "low reliability" par Eurostat, ce qui pourrait expliquer la baisse par rapport aux années précédentes.

Bien que les deux indicateurs (MENJE et Eurostat) mesurent le même phénomène, ils diffèrent par leur définition et méthode de mesure.

Selon Eurostat, un jeune est considéré comme décrocheur s'il s'agit d'une « personne âgée entre 18 et 24 ans n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire et ne poursuivant ni études ni formations complémentaires. Le taux de décrochage s'exprime comme la part des jeunes de 18 à 24 ans remplissant ces conditions parmi la population totale des 18-24 ans » (Eurostat, 2022a). Cette définition diffère de celle utilisée par le ministère au niveau de la tranche d'âge et des formations considérées.

Au niveau de la méthode, le MENJE travaille sur les données extraites des registres administratifs des inscriptions des élèves du système scolaire luxembourgeois, alors qu'Eurostat se base sur l'enquête sur les forces de travail (EFT), qui est une enquête par sondage.

L'échantillon enquêté comprend un peu plus de 500 personnes, tandis que les données du MENJE prennent en compte la totalité de la population qui répond à la définition d'un jeune décrocheur scolaire potentiel. De plus, la population de référence dans le cadre de la EFT correspond à toute la population résidente au Luxembourg à partir de laquelle l'échantillonnage est réalisé. Or la population résidente comprend aussi les résidents âgés de 18 à 24 ans récemment immigrés sur le territoire luxembourgeois et n'ayant pas été scolarisés au pays et les élèves scolarisés dans des établissements privés ou/et étrangers.

Dans le cas de l'EFT, le fait d'être considéré comme décrocheur repose sur un renseignement donné par la personne enquêtée à un moment donné, alors que le MENJE analyse la situation de tous les élèves (22 558 élèves en 2022/2023) qui répondent aux critères de décrocheurs depuis ses registres administratifs.

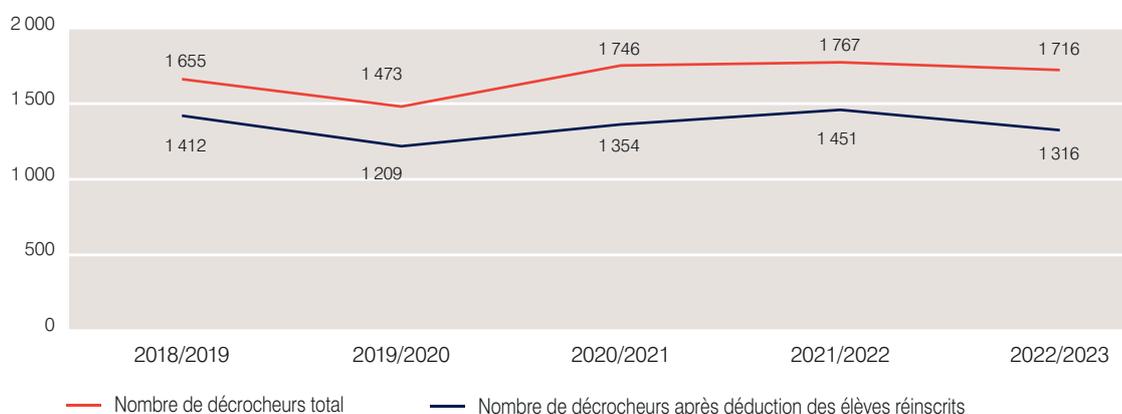
Ainsi, les définitions et la méthode utilisées par Eurostat peuvent entraîner des différences au niveau du taux de décrochage par rapport à celui présenté dans la présente analyse. De plus, l'enquête EFT est à priori destinée à obtenir des informations sur les tendances du marché du travail au Luxembourg. La question sur l'inactivité des jeunes constitue un élément parmi d'autres dans le cadre de cette enquête.

Réinscription des élèves

Compte tenu du fait que certains élèves abandonnent l'école, mais se réinscrivent l'année suivante, le nombre de réinscriptions est l'un des indicateurs les plus importants dans les analyses liées au décrochage scolaire.⁶

Nombre de décrocheurs avec et sans élèves réinscrits

Figure 5

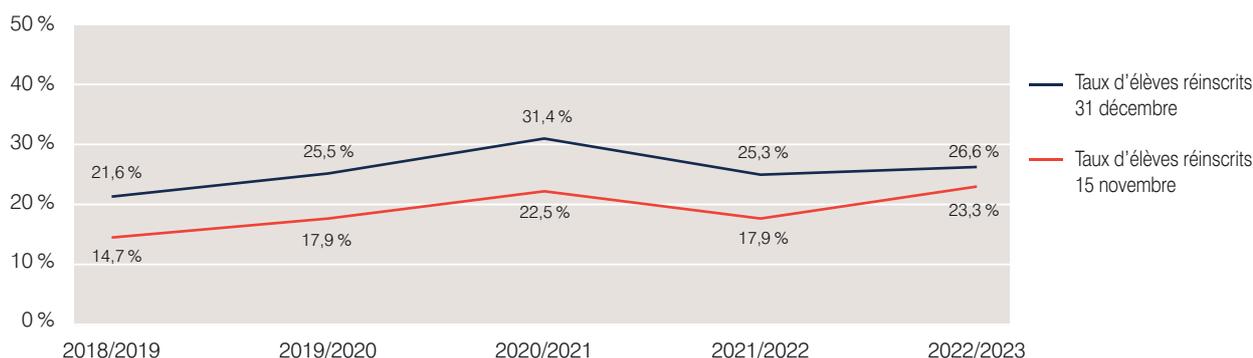


⁶ Il convient de noter que les réinscriptions sont comptées au 15 novembre de chaque année. Cette date a été choisie comme référence car les élèves s'inscrivent tout au long de l'année et qu'il est nécessaire de fixer une date précise afin de permettre la comparaison des données.

Si l'on se penche sur les données du décrochage scolaire effectif, c'est-à-dire en excluant les élèves réinscrits (représentés par la ligne bleue de la figure 5), la diminution du nombre de jeunes décrocheurs scolaires devient encore plus évidente par rapport aux années précédentes. En 2022/2023, 1 316 élèves ont abandonné l'école sans se réinscrire. Parmi les 400 personnes qui se sont réinscrites, 70 l'ont fait au cours de la même année de leur décrochage. Les autres élèves (330) se sont réinscrits l'année suivante (2023/2024). La diminution du nombre d'élèves en décrochage scolaire qui ne se sont pas réinscrits pourrait être due à une amélioration de la prise en charge des élèves ainsi qu'à une augmentation de l'offre éducative.

Taux de décrocheurs réinscrits lors de l'année scolaire suivante

Figure 6

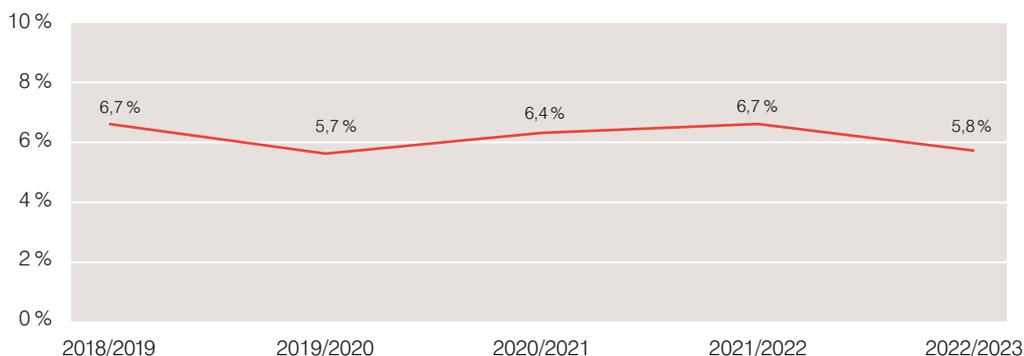


D'après la figure 6, on constate qu'en 2022/2023, le taux de réinscriptions a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente. En prenant comme référence la date du 15 novembre pour les réinscriptions, la figure 6 met en évidence de manière plus marquée l'augmentation des réinscriptions en 2022/2023 par rapport à l'année précédente. En effet, 23,3% de l'ensemble des élèves ayant abandonné l'école en 2022/2023 se sont réinscrits l'année suivante ou au cours de la même année, alors que pour 2021/2022, seulement 17,9% s'étaient réinscrits. Comme mentionné précédemment, l'augmentation des réinscriptions pourrait être due au bénéfice d'une meilleure prise en charge grâce à de nouvelles mesures, telles que l'élargissement de l'offre.

Si l'on choisit comme date de référence pour les réinscriptions non pas le 15 novembre, mais le 31 décembre, on remarque une augmentation des inscriptions, ce qui suggère qu'un certain nombre d'élèves se sont réinscrits au cours de cette période. Il est donc important de continuer à soutenir les réinscriptions tout au long de l'année scolaire. Ainsi, en prenant le 31 décembre comme référence, on constate que plus d'une personne sur quatre (26,6%) s'est réinscrite en 2022/2023, par rapport à 23,3% au 15 novembre. Néanmoins, comparativement à l'année précédente, le taux de réinscriptions des élèves pendant cette période du 15 novembre au 31 décembre a diminué (3,3% contre 7,4% en 2021/2022).

Taux de décrocheurs effectifs (total des décrocheurs - décrocheurs réinscrits)

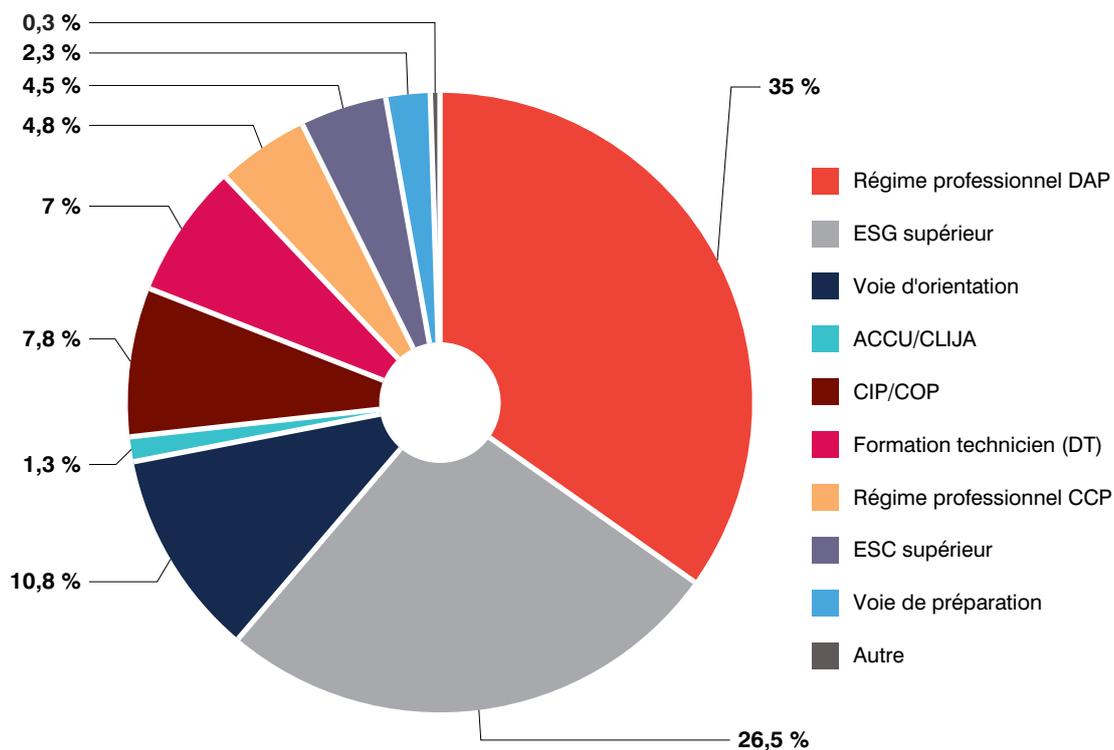
Figure 7



En excluant les élèves en décrochage qui se sont réinscrits l'année scolaire suivante, le taux de décrocheurs effectifs en 2022/2023 est inférieur à celui des années précédentes, à l'exception de l'année scolaire 2019/2020, qui a été impactée par la pandémie de Covid-19 (figure 7).

Provenance des élèves réinscrits par ordre d'enseignement (2022/2023)

Figure 8

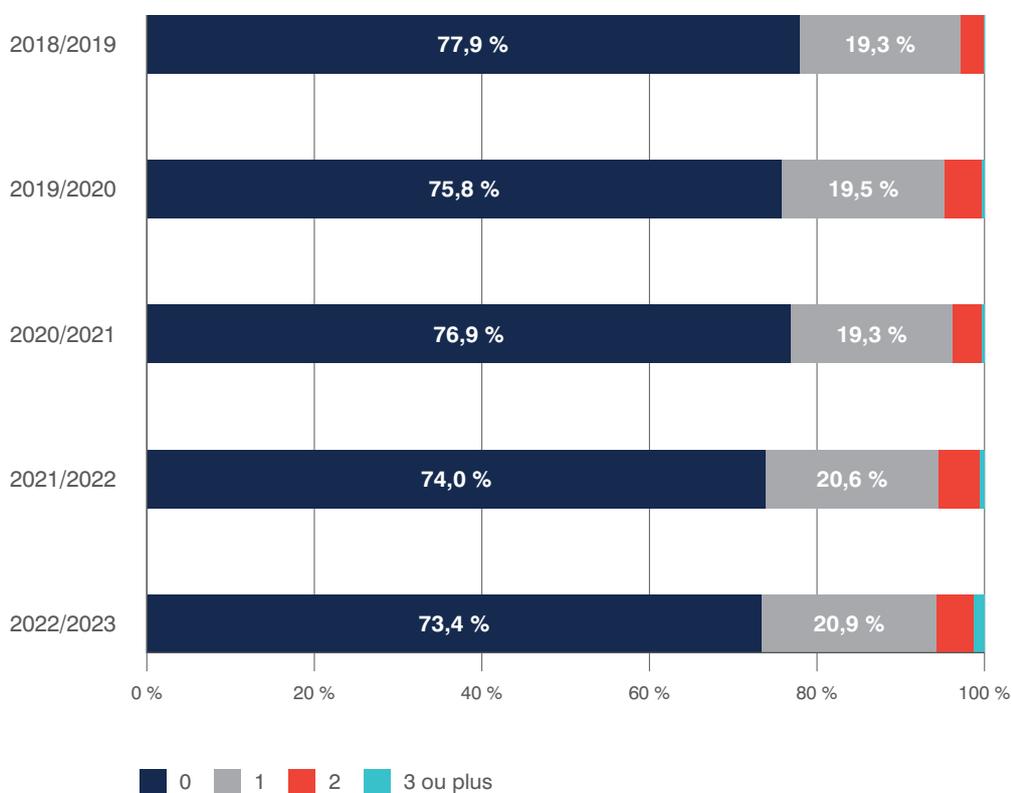


La figure 8 représente le taux d'élèves réinscrits par ordre d'enseignement. Ainsi, sur les 400 élèves qui se sont réinscrits en 2023/2024, 35% avaient abandonné l'année précédente dans une classe du régime professionnel DAP et 26,5% dans une classe de l'ESG supérieur.

1.2. Décrochage récurrent

Nombre de décrochages antérieurs

Figure 9



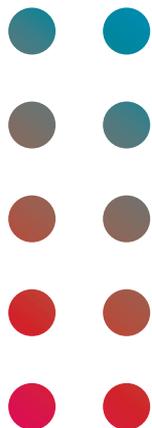
En 2022/2023, 73,4% des élèves ayant décroché du système scolaire luxembourgeois étaient des primo-décrocheurs (figure 9), ce qui est le taux le plus bas des cinq dernières années et est presque identique à celui de l'année précédente.

20,9% des élèves décrocheurs ont connu deux expériences de décrochage consécutives. 4,5% avaient déjà abandonné l'école deux fois avant de décrocher une troisième fois et seule une petite minorité de 1,2% a connu quatre décrochages ou plus.

Ainsi, plus d'un jeune sur quatre ayant abandonné l'école en 2022/2023 avait déjà décroché à plusieurs reprises par le passé. Ce chiffre a légèrement augmenté ces dernières années (de plus de 4% par rapport à 2018/2019).

||.

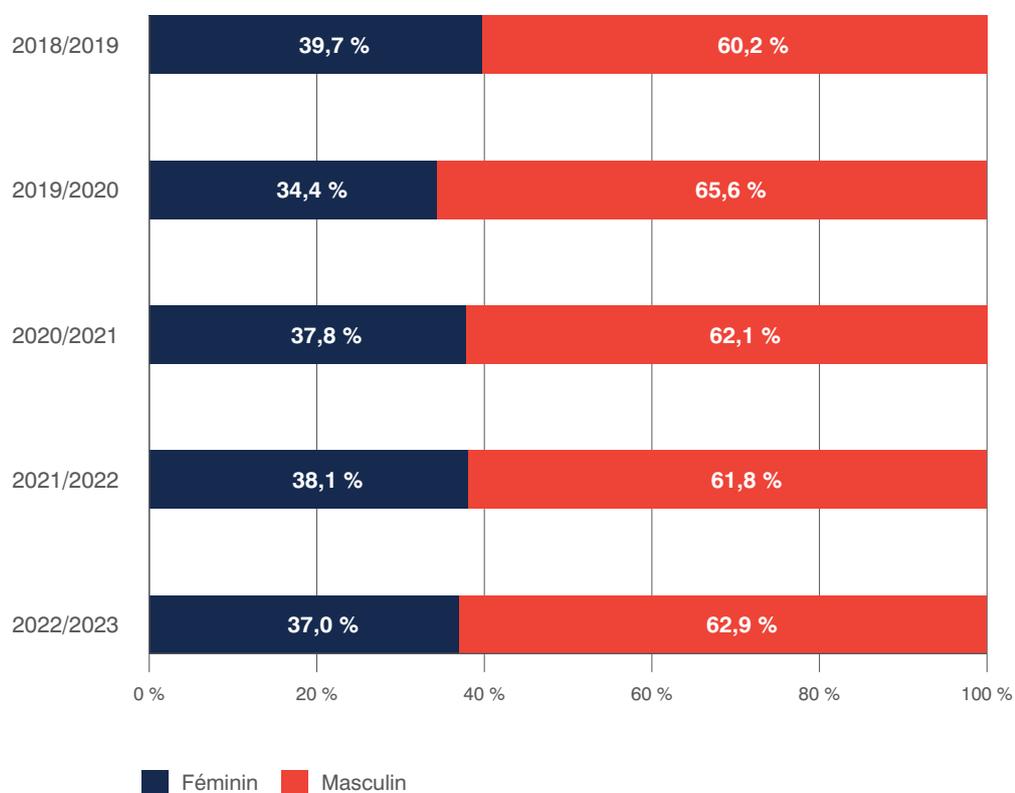
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES



2.1. Genre des décrocheurs

Genre des décrocheurs

Figure 10

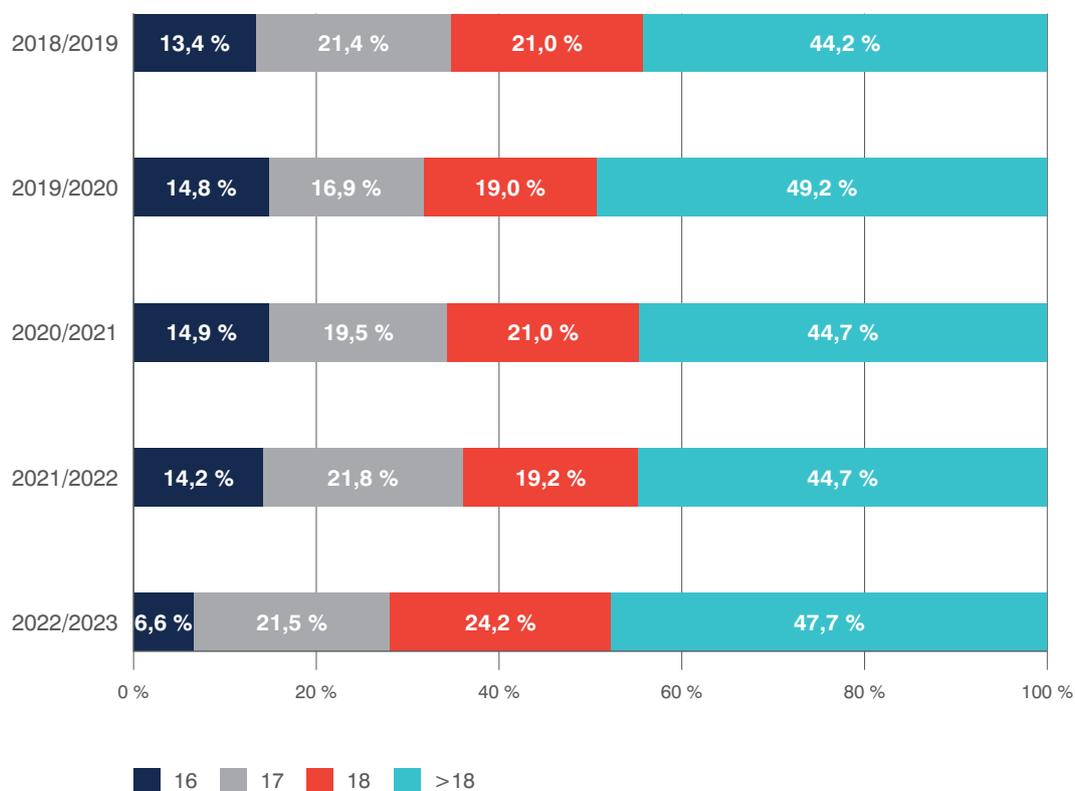


La figure 10 montre que, pour toutes les années analysées, le taux de décrochage est plus élevé chez les élèves de genre masculin que chez les élèves de genre féminin. Les taux observés restent relativement stables pour les années scolaires considérées.

2.2. Âge des décrocheurs

Âge des décrocheurs

Figure 11



Il ressort de la figure 11 que la majorité des élèves ont 18 ans ou moins au moment de leur décrochage.

Cependant, par rapport aux années précédentes, on constate que pour l'année 2022/2023, les élèves abandonnent l'école beaucoup moins souvent à l'âge de 16 ans et qu'ils sont plus âgés au moment de leur décrochage. Ainsi, entre 2019 et 2022, environ 14 % à 15 % des décrocheurs étaient âgés de 16 ans, tandis qu'en 2022/2023, ce chiffre n'était que de 6,6 %.

Ceci pourrait s'expliquer grâce aux mesures prises par le Service de la formation professionnelle (SFP) afin de favoriser l'apprentissage et pour prendre en charge les apprentis qui se trouvaient en difficulté.⁷

⁷ Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le rapport 2021/2022 sur le décrochage scolaire, pages 28 et 29.

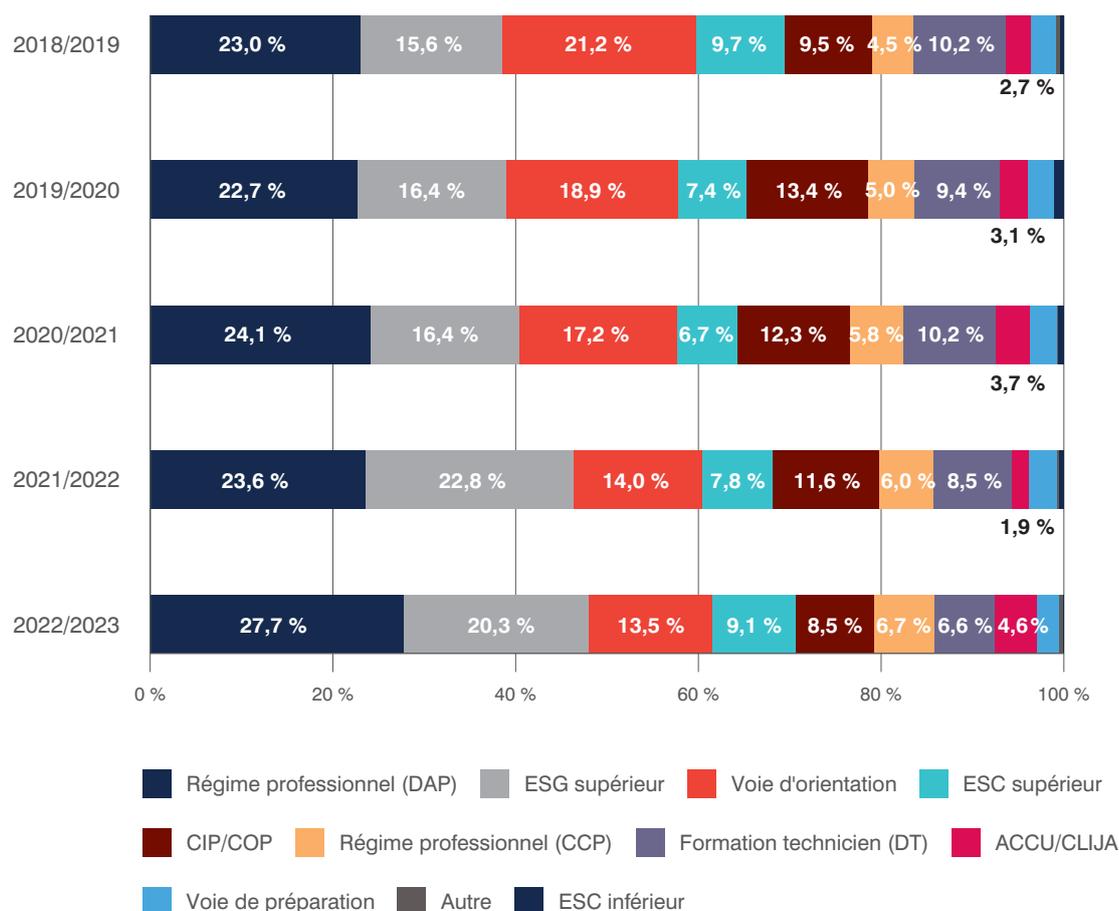
2.3. Scolarité des décrocheurs

L'objectif de l'analyse de la scolarité des décrocheurs est de mettre en évidence les ordres d'enseignement les plus concernés par le décrochage scolaire, ainsi que les niveaux d'enseignement au cours desquels les élèves quittent le plus fréquemment le système éducatif luxembourgeois.

2.3.1. Ordre d'enseignement

Répartition des décrocheurs par ordre d'enseignement

Figure 12

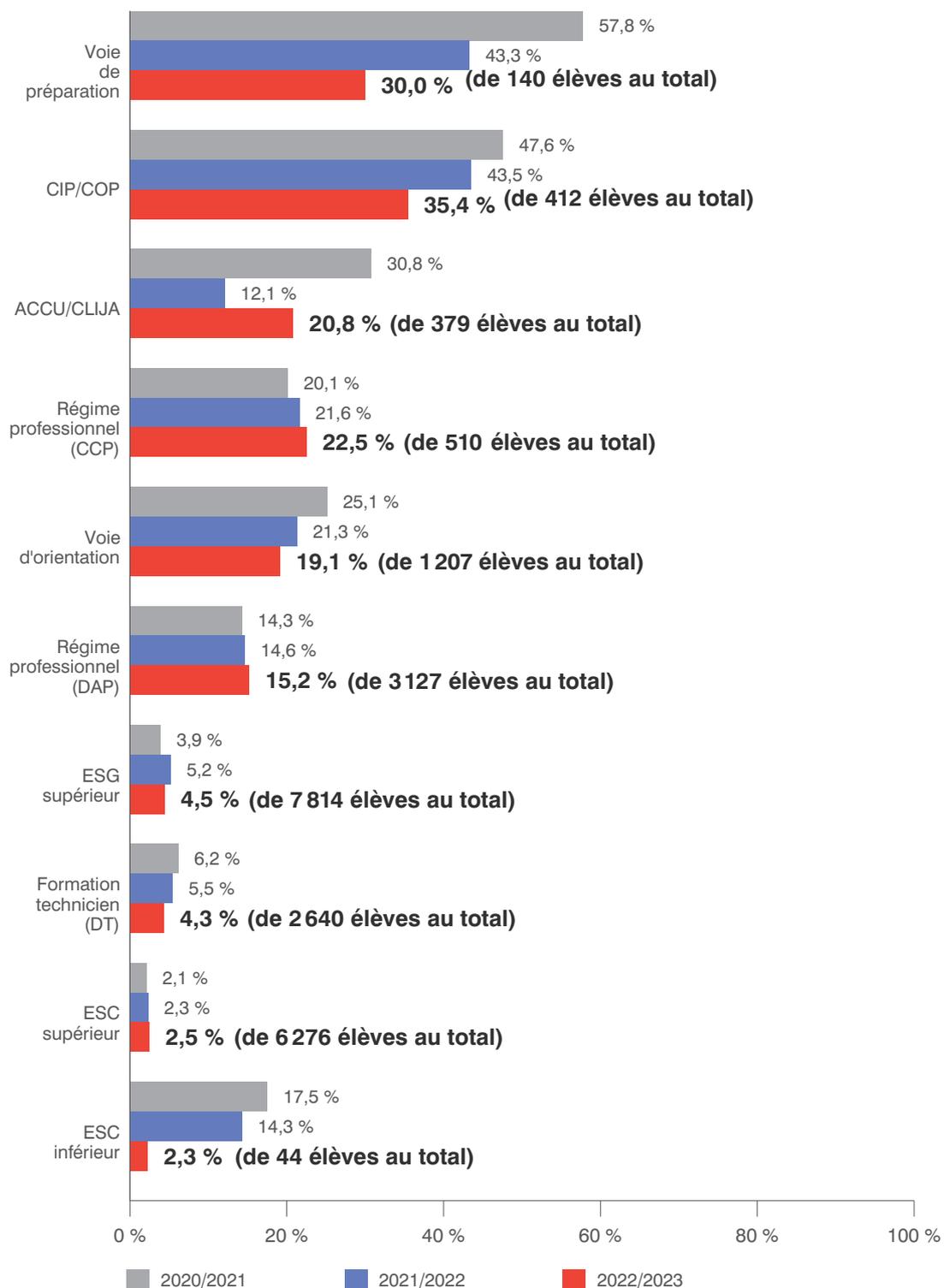


Si l'on analyse les données globales du décrochage scolaire par ordre d'enseignement, la figure 12 révèle qu'en 2022/2023, 27,7% de tous les décrocheurs étaient inscrits dans une classe du régime professionnel DAP, 20,3% fréquentaient l'ESG supérieur et 13,5% la voie d'orientation. Seulement 2,4% des décrocheurs étaient inscrits dans une classe de la voie de préparation et 0,1% dans une classe du régime inférieur de l'enseignement secondaire classique.

Il est important de noter que les différents ordres d'enseignement ont des effectifs d'élèves différents. Les pourcentages du tableau représentent la répartition de l'ensemble des décrocheurs sur les différents ordres d'enseignement. Les taux de décrocheurs par ordre d'enseignement sont analysés dans la figure 13.

Nombre de décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves de l'ordre d'enseignement en question (16-24 ans)

Figure 13



Il convient de souligner que, comme pour l'ensemble du rapport, seuls les élèves âgés de 16 à 24 ans sont pris en compte, car seuls ces derniers peuvent être considérés comme des décrocheurs selon les critères établis.

En 2022/2023, 30 % des élèves âgés entre 16 et 24 ans de la voie de préparation quittent l'école sans qualification finale. Cependant, si l'on considère que l'âge théorique dans cet ordre d'enseignement se situe entre 12 et 16 ans, on peut constater que les élèves pour lesquels la définition du décrocheur s'applique sont peu nombreux (140 élèves). Il s'agit donc de jeunes qui ont un retard scolaire plus ou moins important, ce qui augmente le risque de décrochage (voir aussi figure 16). Il en est de même pour les élèves des classes de la voie d'orientation, où 19,1 % décrochent dans la tranche d'âge considérée, alors qu'ils ne représentent que 13,5 % de la totalité des décrocheurs (voir figure 12).

Plus d'un élève sur trois âgé entre 16 et 24 ans des classes CIP/COP a abandonné l'école en 2022/2023, alors qu'ils ne représentent que 8,5 % de la totalité des décrocheurs.

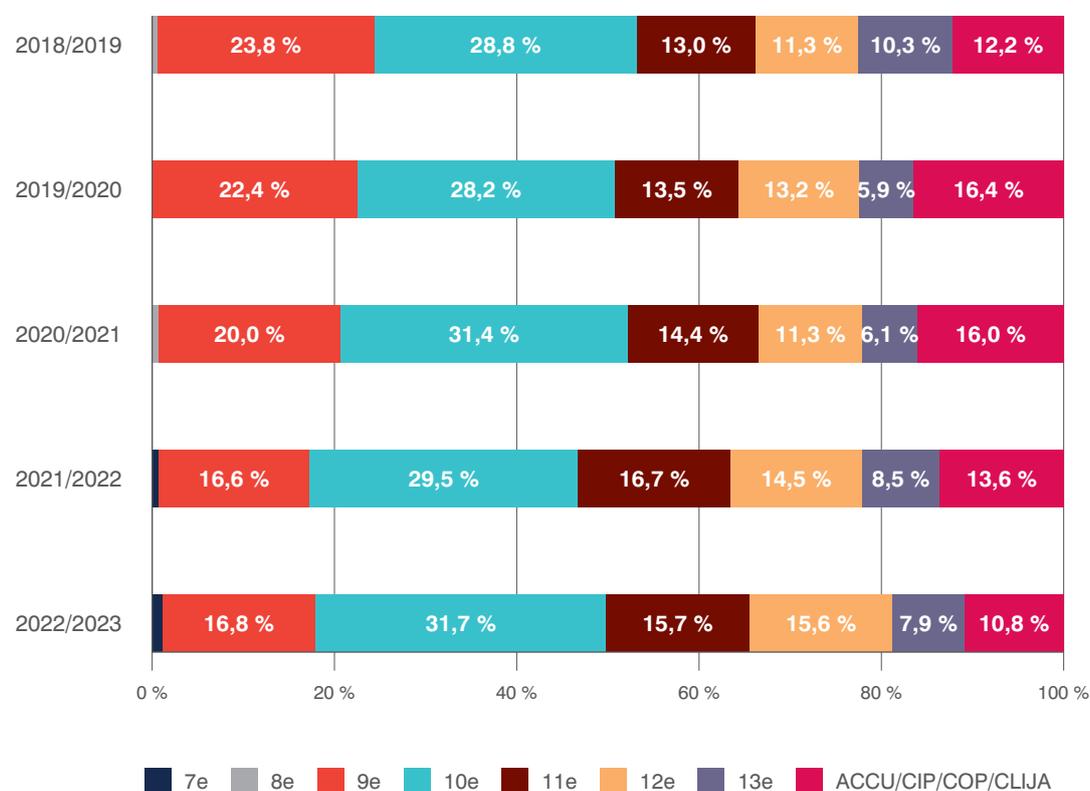
Si les classes du régime professionnel DAP représentent la plus grande partie du nombre total de décrocheurs (27,7 %, figure 12), la figure 13 montre que seuls 15,2 % des élèves de ces classes ont décroché en 2022/2023.

Au niveau de l'évolution du taux de décrocheurs âgés de 16 à 24 ans par l'ordre d'enseignement, il convient de noter que les pourcentages peuvent varier considérablement d'une année à l'autre sans qu'il y ait une hausse importante du nombre de décrocheurs en chiffres absolus.

2.3.2. Niveau d'enseignement

Répartition des décrocheurs par niveau d'enseignement

Figure 14

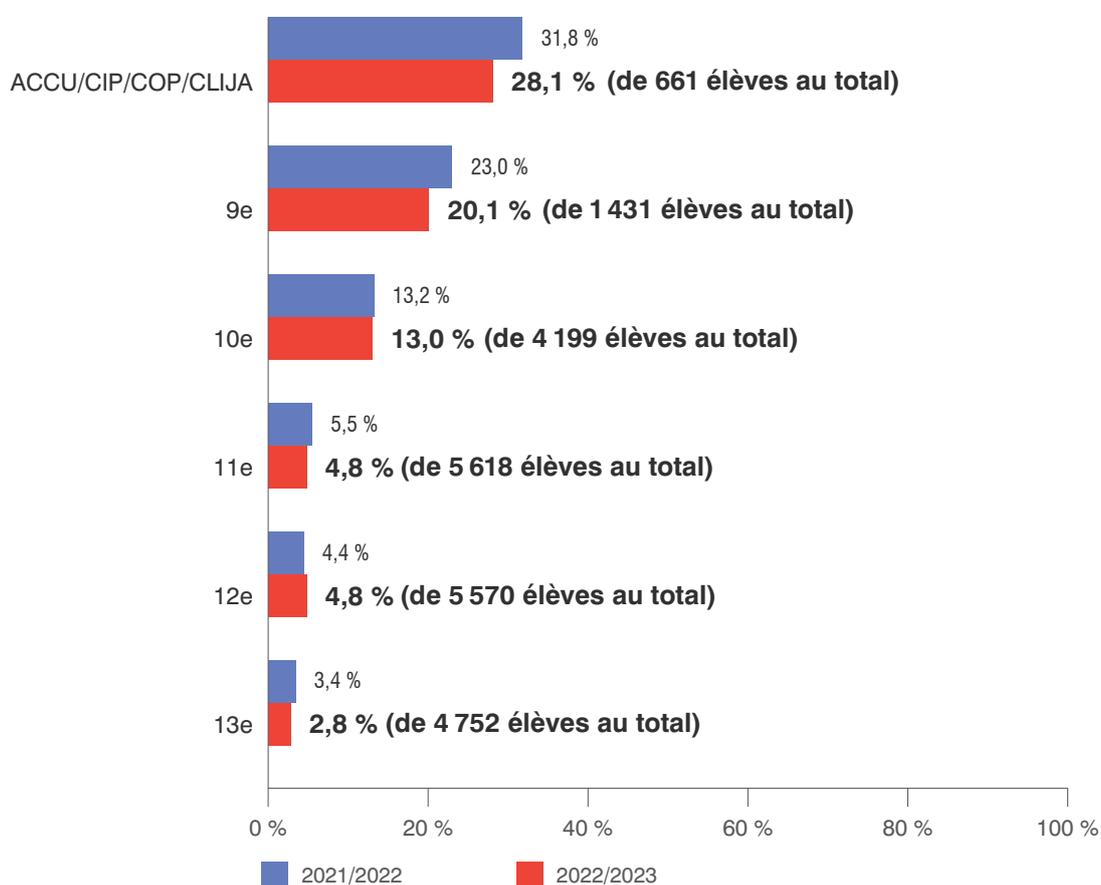


Il est à constater d'une manière générale que plus d'élèves ont abandonné alors qu'ils fréquentaient une classe supérieure au cours des années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 que par le passé. La moitié des décrocheurs ont quitté le système scolaire luxembourgeois au plus tard à la 10^e année d'études. Avec 40 % de l'ensemble des décrocheurs, les élèves des classes de la 11^e, 12^e et 13^e année d'études sont plus nombreux à avoir abandonné que durant les années 2018 à 2021. Cette tendance mérite d'être analysée au cours des années à venir.

La plupart des élèves décrochent au niveau de la 10^e année d'études. Cette dernière correspond à la première année de spécialisation (ESG), respectivement de la formation professionnelle. À ce stade, ce sont surtout les élèves du régime professionnel DAP qui présentent le plus grand risque de décrochage scolaire (en 2022/2023, plus de la moitié de tous les décrocheurs au niveau de la 10^e année d'études provenaient du régime professionnel DAP).

2022/2023: Nombre de décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves du niveau d'enseignement en question (16-24 ans)

Figure 15



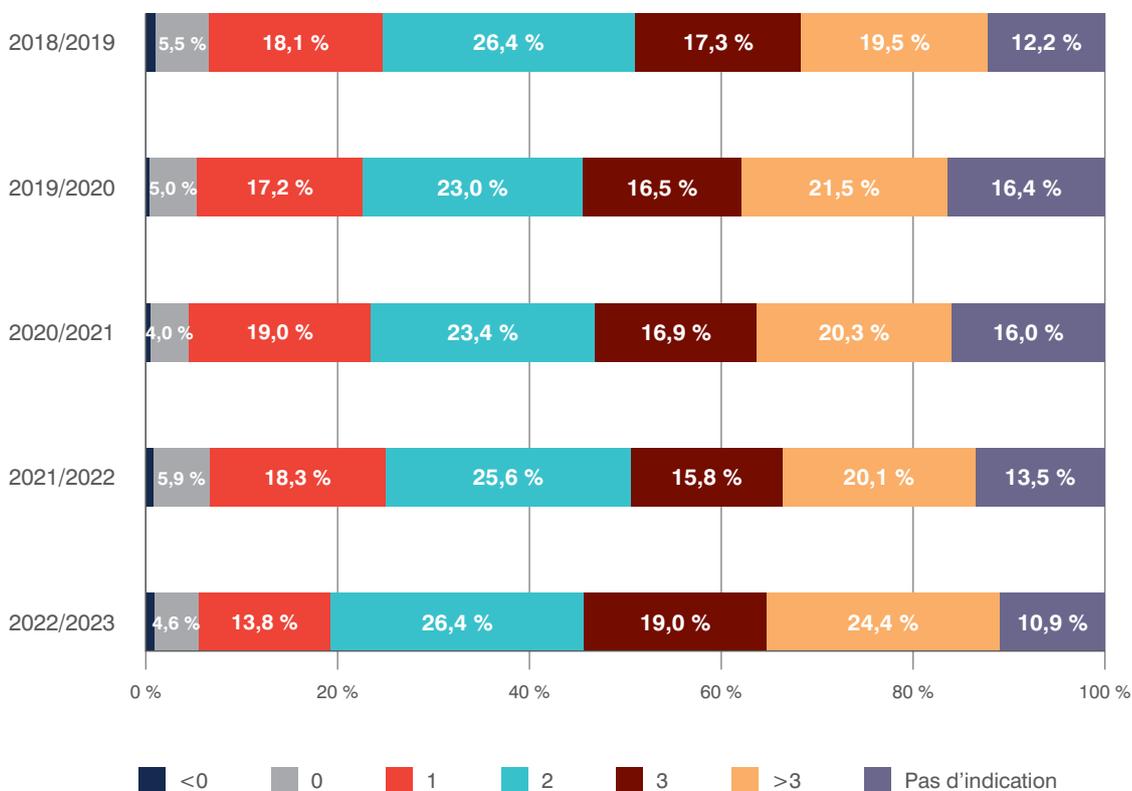
Cependant, en considérant le nombre de décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves concernés (16-24 ans) par niveau d'enseignement, on constate qu'en 2022/2023 une personne sur cinq abandonne l'école au niveau de la 9^e année d'études. Par rapport à l'année précédente, cette proportion a toutefois diminué de 23 % à 20,1 %. Comme mentionné précédemment, près d'une personne sur quatre (soit 28,1 %) des classes ACCU/CIP/COP/CLJA ont abandonné l'école en 2022/2023.

Alors que les classes de la 10^e année d'études représentent la plus grande partie du nombre total de décrocheurs (31,7 %, figure 14), il est intéressant de noter que seuls 13 % des élèves de la 10^e année d'études ont décroché en 2022/2023.

2.3.3. Retard scolaire

Répartition par retard scolaire

Figure 16



La figure 16 représente le nombre d'années d'avance ou de retard scolaire des décrocheurs. L'avance, respectivement le retard scolaire, sont définis comme la *différence entre l'âge réel et l'âge théorique de l'élève*⁸, en prenant également en compte les années de l'enseignement fondamental.

D'après la figure 16, la plupart des jeunes qui abandonnent l'école prématurément ont un retard scolaire de deux ans (26,4 %). En général, seule une minorité de décrocheurs n'affichent pas de retard scolaire (5,5 % en 2022/2023). Ces tendances sont restées constantes au cours des dernières années.⁹

En additionnant les pourcentages de décrocheurs ayant un retard scolaire d'au moins un an (83,6 % en 2022/2023) et en les comparant à ceux sans retard scolaire (5,5 %), un lien entre le décrochage scolaire et le retard scolaire semble évident. Cette constatation est étayée par le rapport du LISER (2017) sur le lien entre le décrochage scolaire et le statut du NEET («Not in Education, Employment or Training»). Ce rapport souligne que «les jeunes qui ont redoublé durant leur scolarité sont plus susceptibles, toutes choses égales par ailleurs, d'avoir été décrocheur» (Hauret 2017, p. 14).

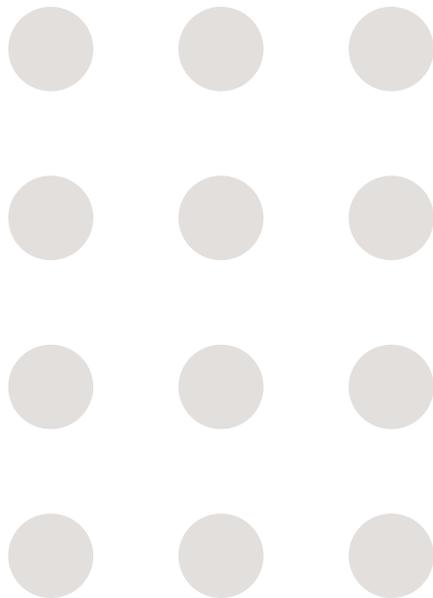
⁸ Exemple : l'âge théorique d'un élève en classe de 7^e correspond à 12 ans.

⁹ Les données «pas d'indication» résultent des classes d'accueil où aucun niveau d'enseignement n'est indiqué.



|||. .

LES RAISONS DU DÉCROCHAGE

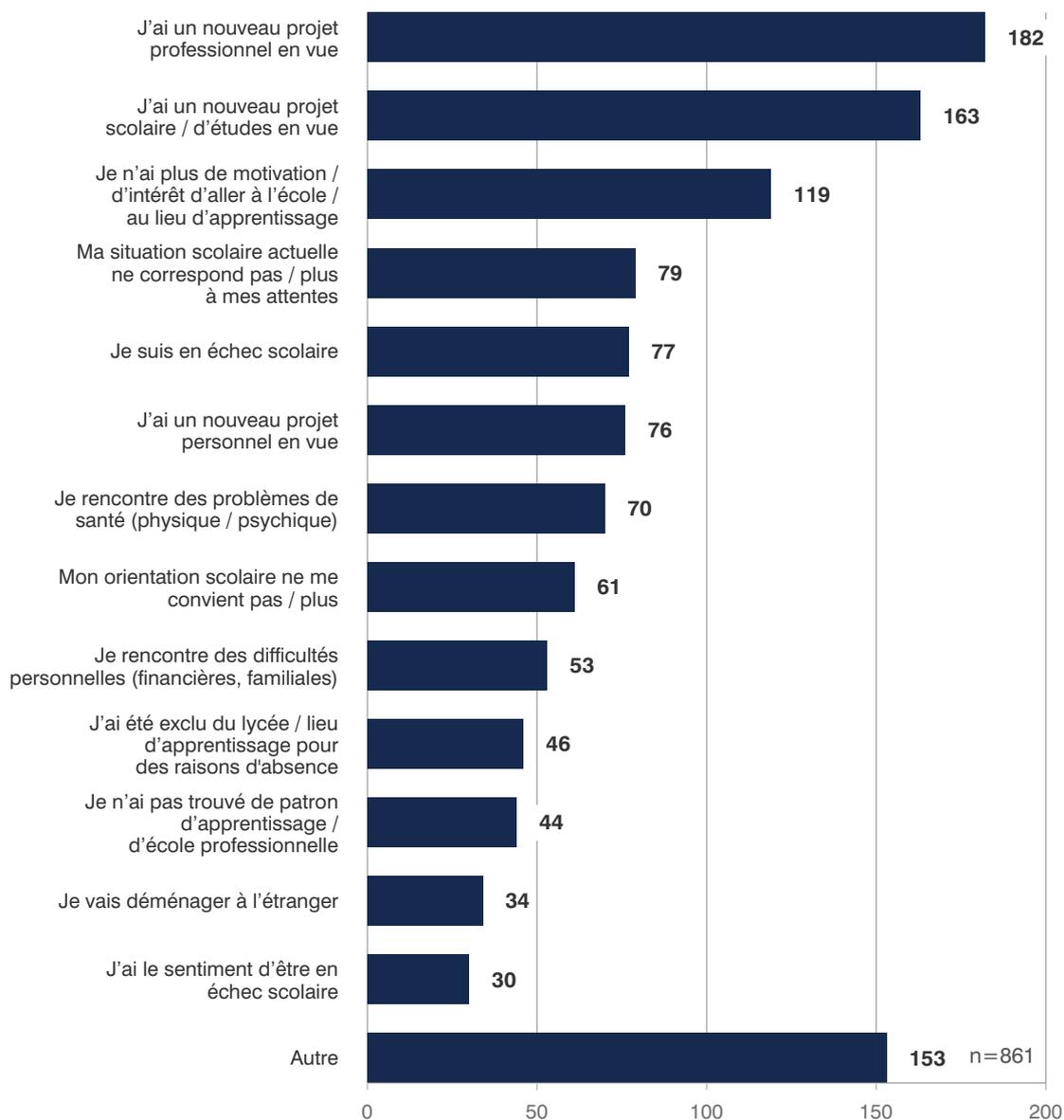


3.1. Les motifs du décrochage

Pour environ la moitié des 1 716 élèves qui ont décroché du système scolaire en 2022/2023, un motif d'abandon a été enregistré dans les registres administratifs.

Motifs de départ (2022/2023)

Figure 17



La figure 17 résume les principales raisons du décrochage scolaire. Seuls les motifs mentionnés au moins 30 fois ont été inclus.

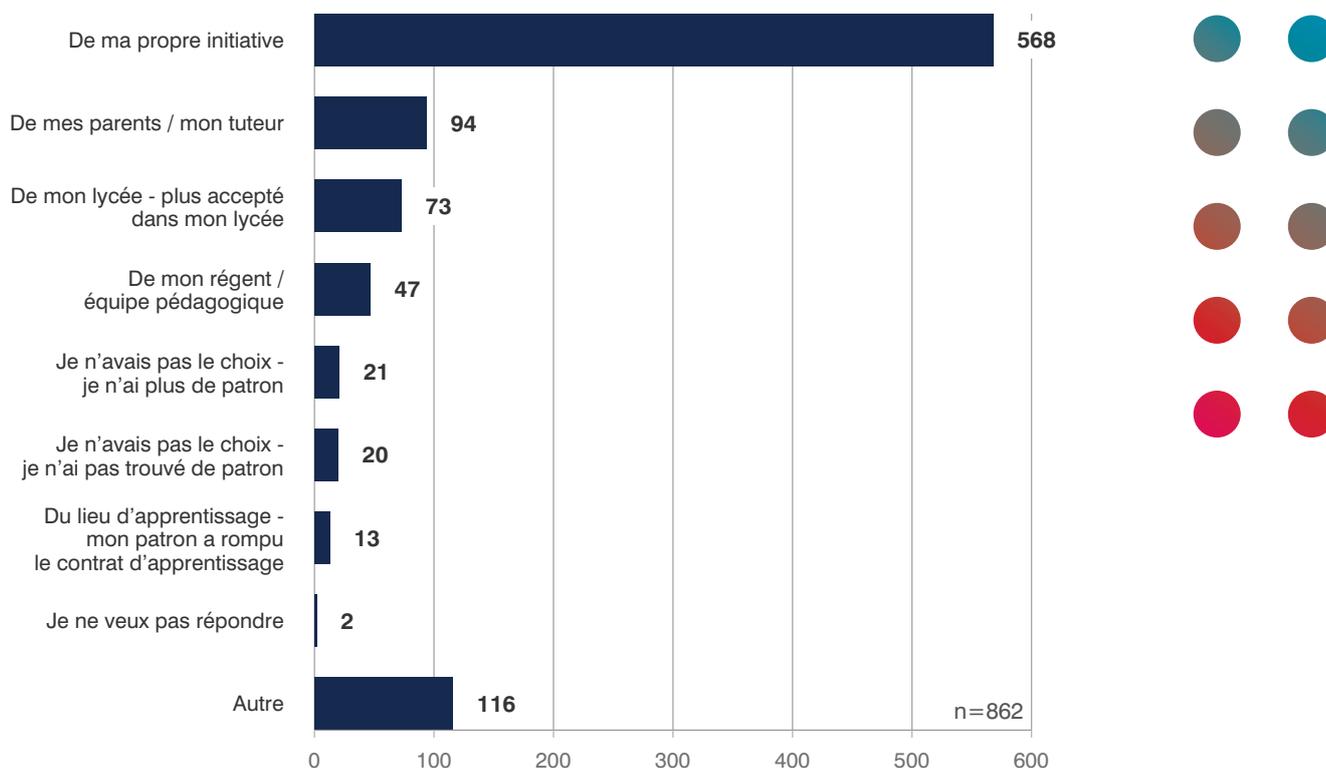
En 2022/2023, les raisons les plus fréquemment invoquées par le jeune lors d'un décrochage scolaire étaient l'élaboration d'un nouveau projet professionnel ou scolaire/d'études, ainsi que le manque de motivation pour se rendre à l'école ou sur le lieu d'apprentissage.¹⁰ Les deux motifs les plus courants sont identiques à ceux de l'année précédente. Cependant, cette fois-ci, le manque de motivation (en troisième position) revêt une importance accrue par rapport à l'année précédente, où les jeunes mentionnaient le plus souvent ne pas avoir trouvé de poste d'apprentissage.

Bien que la moitié des élèves ayant quitté l'école en 2022/2023 aient indiqué une raison de leur départ (contre 43 % l'année précédente), il est important de considérer les résultats avec prudence. Des efforts supplémentaires sont actuellement déployés afin d'améliorer la collecte d'informations sur les motifs de départ. Depuis le 25 novembre 2022, des entretiens de départ systématiques avec les élèves sortants sont menés par le Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS) des lycées concernés. Les premiers résultats sont donc inclus dans le présent rapport 2022/2023.

3.2. Initiative de départ

Initiative de départ (2022/2023)

Figure 18



Concernant l'initiative de départ des élèves en décrochage scolaire, nous disposons d'informations pour 862 élèves en 2022/2023.

Selon ces données, la majorité des élèves ayant fourni une indication ont quitté le système scolaire de leur propre initiative (568 élèves, soit 65,8 %). Dans 94 cas, le départ a été initié par les parents / tuteurs de l'élève et dans 73 cas, l'élève n'a plus été accepté dans son lycée.¹¹

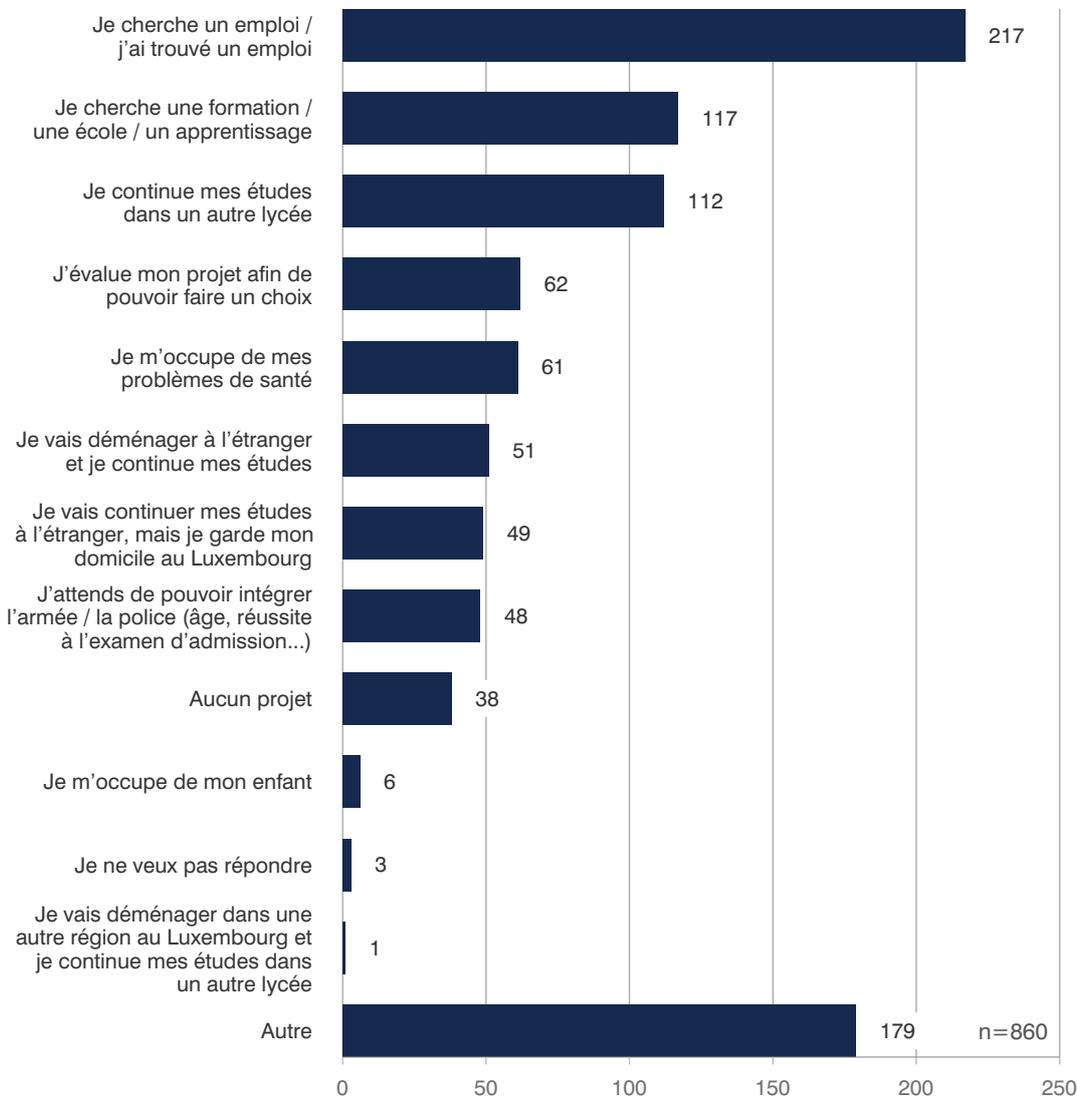
¹⁰ La rubrique «Autre» comprend souvent des motifs qui sont prévus dans la liste déroulante, mais qui, dans certains cas, ont été mal cochés ou complétés par des commentaires supplémentaires.

¹¹ Dans la catégorie «Autre», il arrive parfois que certains «Motifs de départ» soient mentionnés par erreur dans la catégorie «Initiative de départ». De plus, il peut arriver qu'aucune information ne soit fournie, ce qui est également signalé dans la catégorie «Autre».

3.3. Projet d'avenir

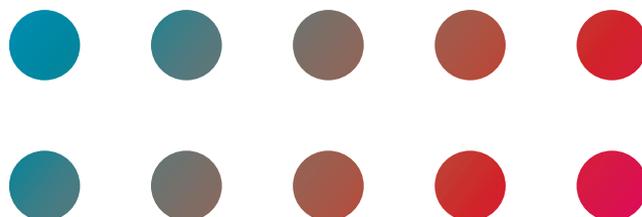
Projet d'avenir (2022/2023)

Figure 19



La plupart des élèves ayant décroché du système scolaire luxembourgeois ont exprimé leur intention de chercher un emploi ou en ont déjà trouvé un (217 élèves), ou bien sont à la recherche d'une formation, d'une (autre) école ou d'un apprentissage (117 élèves) lorsqu'ils ont été interrogés sur leur projet d'avenir. Ces résultats sont similaires à ceux de l'année précédente.

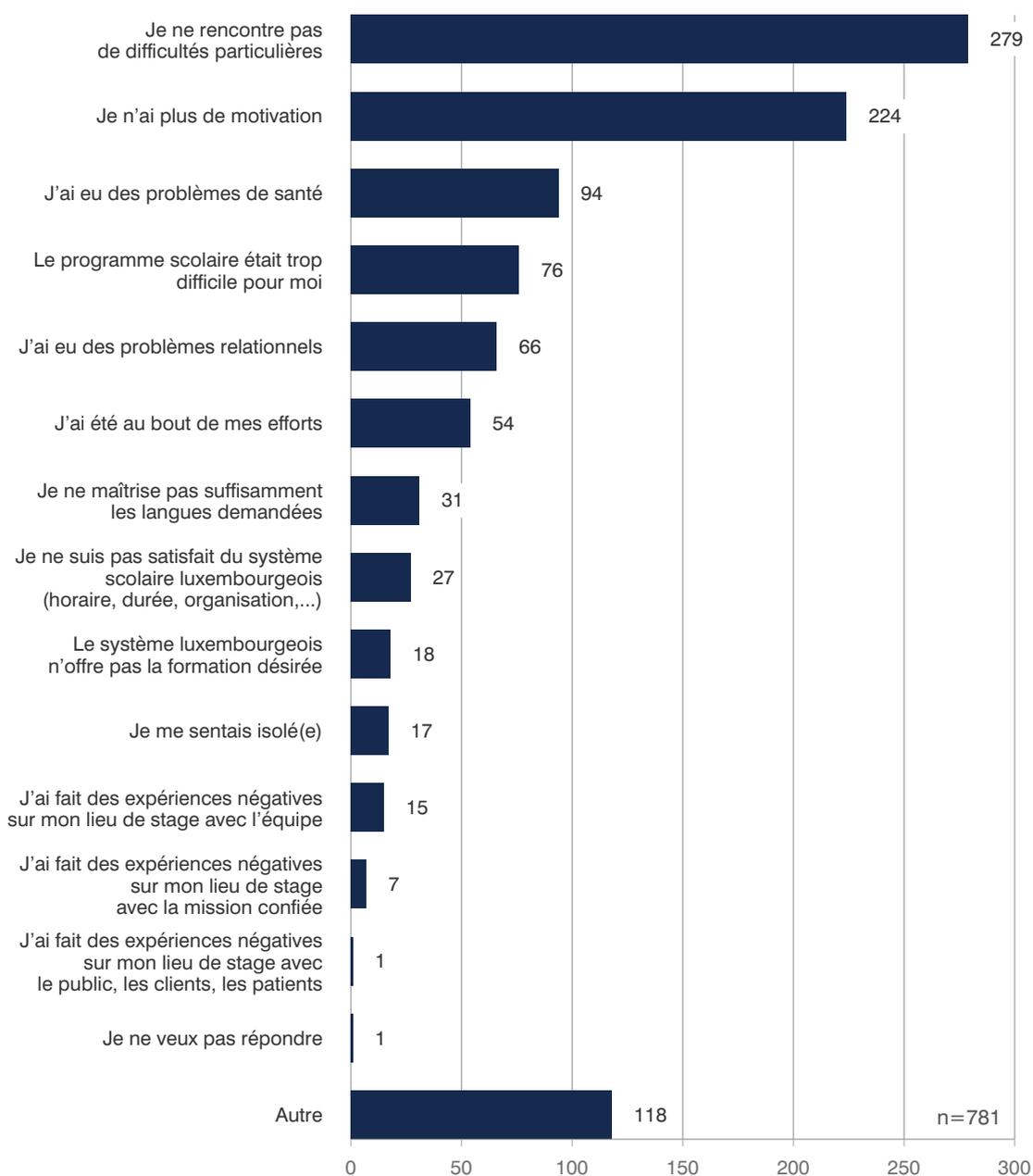
Dans la catégorie «Autre», on peut par exemple trouver des mentions de service volontaire auprès du SNJ. Cependant, il arrive souvent que les catégories prédéfinies ne soient pas cochées mais inscrites sous «Autre». Il est important de noter que sur les 1 716 décrocheurs en 2022/2023, la moitié ont fourni des informations sur leur projet d'avenir.



3.4. Difficultés rencontrées

Pour la première fois, les élèves ayant abandonné l'école ont été interrogés sur les difficultés qu'ils ont pu rencontrer.

Difficultés rencontrées (2022/2023) Figure 20



La plupart d'entre eux ont affirmé ne pas avoir rencontré de difficultés particulières (279). Parmi ceux qui ont mentionné des difficultés, le manque de motivation était le principal problème (224), suivi par les problèmes de santé (94) et la difficulté du programme scolaire (76).

IV.

FOCUS: CISP

CENTRES D'INSERTION

SOCIO-PROFESSIONNELLE (CISP)

DES STRUCTURES ALTERNATIVES

DE SCOLARISATION

POUR LUTTER CONTRE

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Le développement des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) est une des pistes phares du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour réagir à la détresse des jeunes en (risque de) décrochage du système éducatif ou scolaire.

Un CISP est :

- une mesure d'aide à l'enfance et à la famille (AEF), proposée à des mineurs, en âge scolaire, et à des jeunes adultes en cours ou à risque de décrochage scolaire ou de marginalisation,
- un centre socio-éducatif qui, par un apprentissage et une scolarité alternatifs aux dispositifs ordinaires de l'enseignement secondaire et professionnel, permet aux jeunes de stabiliser, stimuler et développer leurs aptitudes sociales, scolaires et professionnelles.

Missions des CISP

La mission principale d'un CISP est la **lutte contre le décrochage scolaire**.

L'objectif visé est la réconciliation du jeune avec le système scolaire et, en fonction de l'âge et de la situation du jeune :

- de favoriser la poursuite de son parcours scolaire ou de formation professionnelle,
- d'envisager une réorientation scolaire,
- de lui permettre d'exercer une activité professionnelle en tant que travailleur non qualifié en lui certifiant certaines compétences.

L'apprentissage de l'autonomie, la stabilisation socio-émotionnelle et l'acquisition de compétences de base, scolaires et professionnelles devraient aider les mineurs et les jeunes adultes à devenir acteurs de leur propre projet scolaire et professionnel. Le parcours en mesure CISP a un caractère volontaire.

Offre CISP

Les CISP offrent aux jeunes un encadrement individualisé sur une longue durée et un lieu où l'apprentissage des compétences socio-émotionnelles, voire comportementales, va de pair avec l'enseignement formel.

L'apprentissage par l'exploration (« apprendre en faisant ») et le « Project Learning » sont au centre des différents ateliers et cours proposés. Les domaines d'apprentissage sont déterminés en fonction des besoins réels du marché de l'emploi, tels qu'ils sont exprimés par les chambres professionnelles.

Chaque élève suit un enseignement individualisé qui tient compte de son projet scolaire/professionnel, en accord avec son rythme, ses capacités, son niveau scolaire et sa situation sociale et psychologique.

La scolarisation et la prise en charge des élèves dans les CISP se font en étroite collaboration des gestionnaires du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille avec les lycées partenaires, l'Office régional de l'enfance (ORE) de proximité et l'entourage et la famille du jeune.

Chaque centre est chargé d'établir un concept définissant l'approche méthodologique, les procédures, les rôles des intervenants, la communication et le travail avec les responsables légaux et les partenaires.

Un soutien socio-éducatif en internat ou en logement encadré peut s'ajouter à cette offre. L'admission en internat scolaire est décidée en collaboration avec le jeune, les parents et l'équipe multidisciplinaire du CISP, en fonction du projet individuel et de la nécessité d'un logement ou d'un placement externe.

Populations cibles

Les CISP s'adressent à des jeunes de deux tranches d'âge ; des élèves de 12 à 16 ans, inscrits dans des classes spécialisées nommées Classes RELANCE et des élèves ou jeunes décrocheurs de 16 à 24 ans accomplis, inscrits dans des classes à objectifs spéciaux nommées Classes RECONNECT.

Il s'agit d'adolescents présentant des difficultés socio-émotionnelles et scolaires qui se manifestent par un (risque de) décrochage et un échec scolaire. Pour ces élèves, les mesures d'encadrement pouvant être proposées par un lycée ne sont pas adaptées à leurs besoins d'accompagnement.

Procédure d'admission

L'admission dans le centre peut se faire à tout moment de l'année, indépendamment du calendrier scolaire. Dans chaque CISP, une commission d'admission et d'orientation se réunit régulièrement afin de discuter de l'admissibilité d'un nouveau bénéficiaire et de l'orientation ou la réintégration d'un jeune en cours de parcours.

Les demandes d'admission proviennent de la commission d'inclusion du lycée pour les jeunes inscrits dans un lycée ou bien par le jeune décrocheur ou son entourage. Pour ces derniers, la demande peut émaner de toute institution privée/publique concernée par la situation de détresse du jeune.

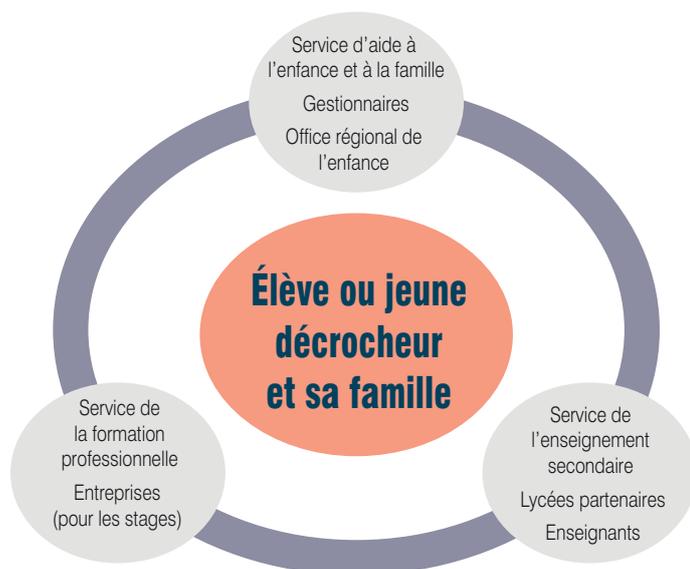
Stratégie nationale

Les Centres d'insertion socio-professionnelle existent depuis plus de 25 ans. Le Liewenshaff à Merscheid et la classe Hiehl au centre Formida à Esch sur Alzette étaient les précurseurs.

Le ministère envisage de consolider ces pratiques éprouvées sous un seul concept national, applicable à tous les CISP existants et à venir. Les différents acteurs ont travaillé en étroite collaboration à l'élaboration de ce concept.

Acteurs impliqués dans l'élaboration du concept CISP

Figure 21

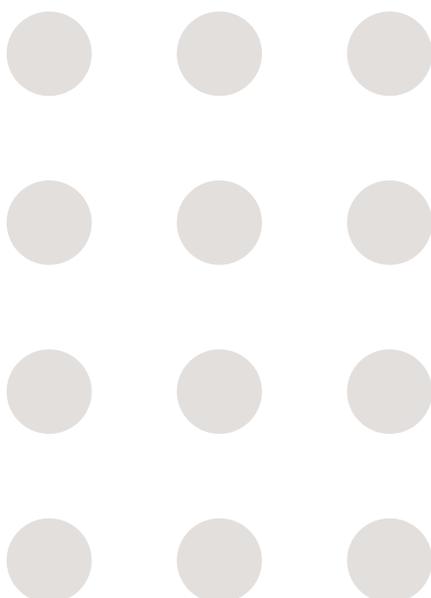


| Depuis la rentrée 2023/2024, il existe quatre CISP qui travaillent en étroite collaboration avec 11 lycées partenaires.

CISP Gestionnaire	Populations cibles	Lycées partenaires	Ateliers proposés
Centre Formida à Esch-sur-Alzette ARCUS a.s.b.l.	Élèves entre 12 et 16 ans Population «RELANCE» Jeunes à partir de 16 ans Population «RECONNECT»	Lycée Bel-Val Lycée Guillaume Kroll Lycée Mathias Adam	Menuiserie Métal Électronique Vente
Centre Movida à Fohren ARCUS a.s.b.l.	Élèves entre 12 et 16 ans Population «RELANCE»	Lycée du Nord Lycée technique d'Ettelbruck Nordstad-Lycée	Ateliers de découverte (Atelier bois, atelier créatif, atelier vélo, atelier jardin)
Liewenshaff à Merscheid Päerd's Atelier a.s.b.l.	Jeunes à partir de 16 ans Population «RECONNECT»	Lycée du Nord Lycée technique agricole	Horticulture Cuisine Métal Nettoyage Agriculture
Jongenheem à Bertrange Solina a.s.b.l.	Jeunes à partir de 16 ans Population «RECONNECT»	Lycée des Arts et Métiers Lycée Josy Barthel Mamer Lycée technique de Bonnevoie Lycée technique du Centre	Cuisine Serveur de restaurant Menuiserie Couture Nettoyage/Buanderie

L'expansion du réseau des CISP est prévue pour les années à venir. Le ministère collabore étroitement avec les lycées et le secteur de l'aide et de l'enfance (FEDAS) pour développer ces structures alternatives de scolarisation.

Une évaluation externe du projet et un accompagnement scientifique au niveau national sont prévus.





2^e partie | Le suivi des jeunes inactifs



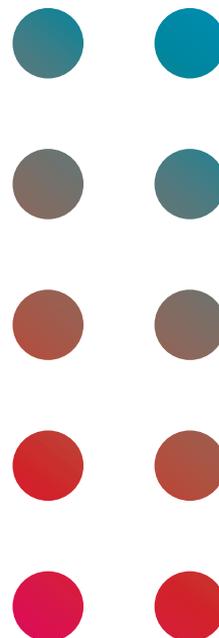
MISSIONS ET ENGAGEMENTS DU SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE

Selon l'article 7 de la loi du 22 juin 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, le Service national de la jeunesse a, entre autres, pour mission de soutenir les jeunes au niveau de leur transition vers la vie active.

La division «Soutien à la transition vers la vie active» du SNJ assure dans ce contexte les tâches suivantes :

- proposer des activités périscolaires visant le maintien scolaire, organiser l'échange avec les lycées concernant les élèves en risque de décrochage et assurer un suivi des décrocheurs scolaires ;
- organiser des ateliers pratiques, des formations axées sur le développement de compétences sociales et techniques, ainsi que des stages de découverte au sein d'entreprises privées, d'associations ou de services publics afin de préparer les jeunes à la vie active.

Dans le but de lutter contre le décrochage, le SNJ propose différentes offres auxquelles les élèves à risque et les jeunes inactifs peuvent adhérer. Le SNJ apporte également son soutien aux jeunes ayant quitté le système scolaire et qui rencontrent des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail ou pour poursuivre leurs études. Ces jeunes, appelés NEETs («Not in Education, Employment or Training»), se trouvent à un moment donné dans une situation où ils ne sont «ni en emploi, ni dans un système de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale ou d'une formation continue» (IGSS, 2015).



V.

**OFFRES DU
SERVICE NATIONAL
DE LA JEUNESSE**



Le Service national de la jeunesse propose des offres basées sur une approche « avant – pendant – après ». Cela signifie que les agents du SNJ cherchent à établir un contact avec les élèves à risque avant même qu'ils ne décrochent, puis ils restent disponibles pour les accompagner pendant une période éventuelle d'inactivité jusqu'à ce qu'ils réintègrent l'école ou un autre dispositif.

Les différentes offres auxquelles les élèves à risque et les jeunes inactifs peuvent participer sont présentées ci-dessous. Elles se répartissent en trois catégories :

- **Activités de prévention avant le décrochage :** Ces activités s'adressent à tous les jeunes ayant besoin d'accompagnement et de conseils pendant leur transition, qu'ils soient scolarisés ou temporairement désinscrits de l'école. Elles visent principalement les élèves à risque et favorisent la prise de contact avec les jeunes. Une description détaillée de ces activités est présentée dans la section 5.1.
- **Activités de soutien pendant le décrochage :** Il s'agit du suivi des décrocheurs scolaires, qui vise à les accompagner pendant cette période difficile. La section 5.2. explique en détail ces activités.
- **Activités de soutien après le décrochage :** Ces activités constituent un tremplin vers la vie active ou une réintégration scolaire pour les jeunes qui ont décroché. La section 5.3. présente plus en détail ces offres.

5.1. Activités de prévention – avant le décrochage

Le SNJ propose deux types d'activités de prévention en classe pour les élèves à risque de décrochage : les « workshops » et les « actions de prise de contact ». De plus, il établit un contact individuel avec les élèves signalés comme étant à risque par les lycées.

Actuellement, ces activités sont proposées de manière systématique aux classes de 5P, 5AD, CIP et COP, car les élèves de ces classes présentent un risque plus élevé de décrochage ultérieur. De plus, les lycées peuvent demander des interventions « sur mesure » pour des classes ou des groupes d'élèves considérés comme étant à risque de décrochage. Lors de leurs interventions, les agents du SNJ agissent en tant qu'experts externes qui soutiennent les efforts du lycée.

5.1.1. Les workshops

Les agents du SNJ offrent aux lycées des workshops qui peuvent avoir lieu en classe ou à l'extérieur de l'établissement (par exemple, dans l'un des centres du SNJ). Ces workshops ont pour objectif de sensibiliser les élèves à la planification de leur projet d'avenir, de les responsabiliser quant à leur choix et de soutenir ainsi les démarches déjà entreprises par les lycées avec leurs élèves. Les workshops s'adressent à des classes entières ou à des groupes d'élèves composés par les lycées.

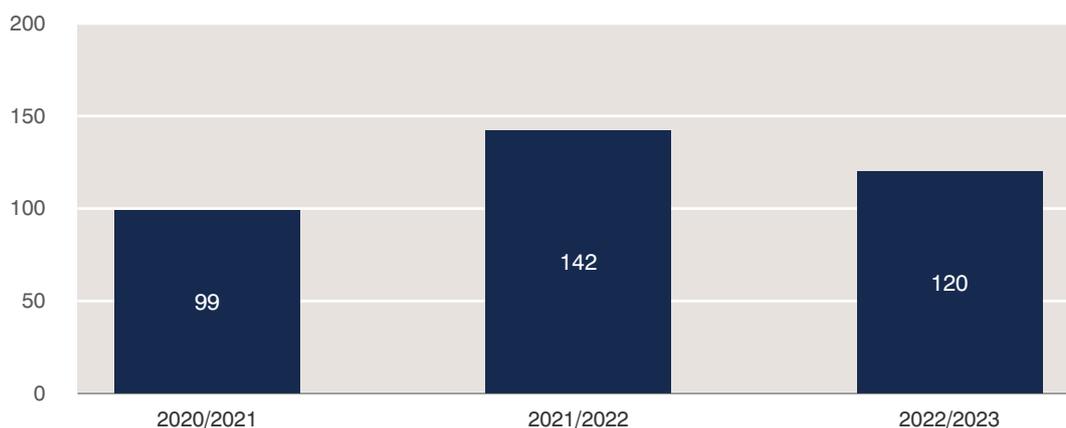
Trois différents workshops, abordant des phases de transition ou des décisions spécifiques, sont proposés :

- **OSNA** (*Op der Sich no enger Ausbildungsplaz*) : Ces workshops sont proposés systématiquement (en particulier pour les classes de 5^e) à la demande des établissements qui offrent une formation professionnelle, dans toutes les classes où le lycée propose une voie de préparation, respectivement dans les établissements qui disposent d'un coordinateur.

- **Op der Sich no** : Il s'agit d'une offre destinée aux élèves des classes supérieures qui doivent décider s'ils veulent poursuivre leurs études ou entrer dans la vie active.
- **Flemm mat der Schoul – wat elo ?** : Cette proposition s'adresse aux élèves des classes de 5^e à 2^e, quel que soit leur section et leur niveau scolaire, qui cumulent les absences, manquent de motivation à l'école et risquent de décrocher.

Nombre de workshops

Figure 23



Au cours de l'année scolaire 2022/2023, 120 workshops ont été proposés aux élèves d'une vingtaine de lycées. La figure 23 montre que le nombre de workshops proposés a diminué légèrement par rapport à l'année précédente. Il est envisageable que les lycées expriment des demandes plus précises concernant certaines offres et ne souhaitent plus participer à tous les modules proposés.

Les workshops sont principalement destinés aux élèves à risque de décrochage et visent à sensibiliser les élèves à l'importance de planifier leur projet de formation, tout en soutenant les démarches déjà entreprises par les lycées avec leurs élèves.¹²

5.1.2. Les actions de prise de contact avec les classes

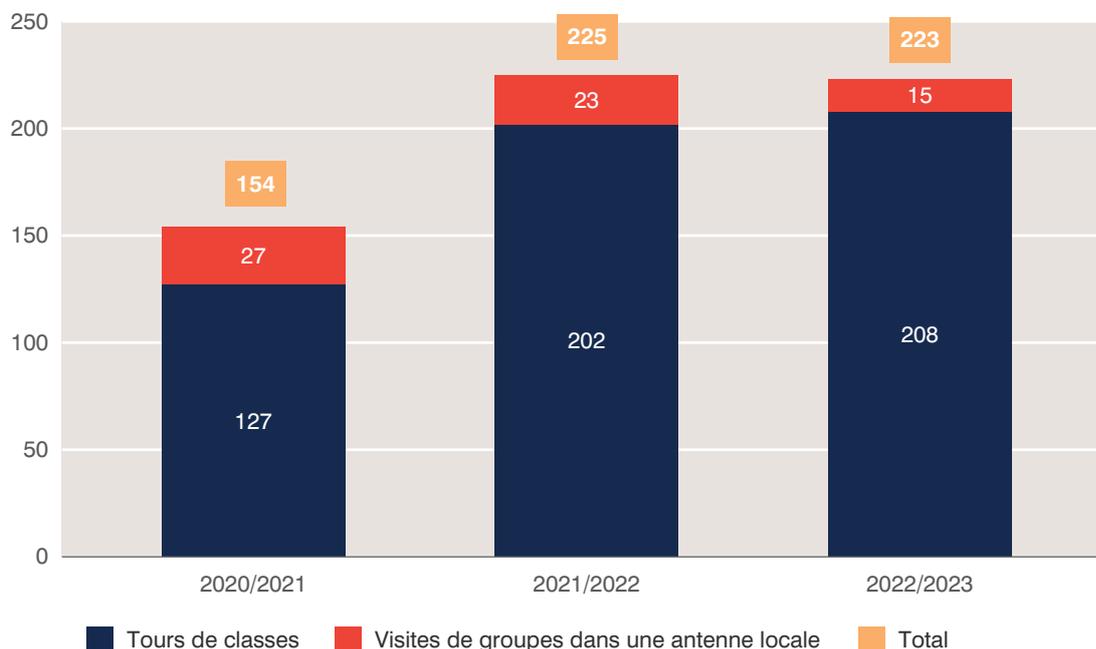
Dans le but d'établir une relation de confiance avec les élèves à risque de décrochage et de faciliter leur prise de contact en cas de rupture scolaire, les agents du SNJ proposent trois types d'actions pour les classes scolaires :

- Les tours de classes sont effectués de manière systématique au cours du 1^{er} et du 3^e trimestre dans les classes 5P, 5AD, CIP et COP, en collaboration avec le coordinateur. Les agents se présentent dans les classes pour expliquer leur rôle et proposer leur soutien.
- Les visites de groupes d'élèves dans une antenne locale du SNJ permettent aux jeunes d'accéder plus facilement aux offres proposées par ces antennes.
- Depuis 3 ans, il existe une collaboration intensive avec l'ENAD, dans le cadre de laquelle des interventions ont lieu dans les classes DAP et CLIJA (18 +).

¹² Les activités sont principalement destinées aux élèves des classes 5P, 5AD, CIP, COP et autres classes de 5^e qui ont reçu un avis d'orientation provisoire vers un CCP ou DAP à la fin du 2^e trimestre.

Nombre d'actions de prise de contact auprès de groupes d'élèves à risque

Figure 24



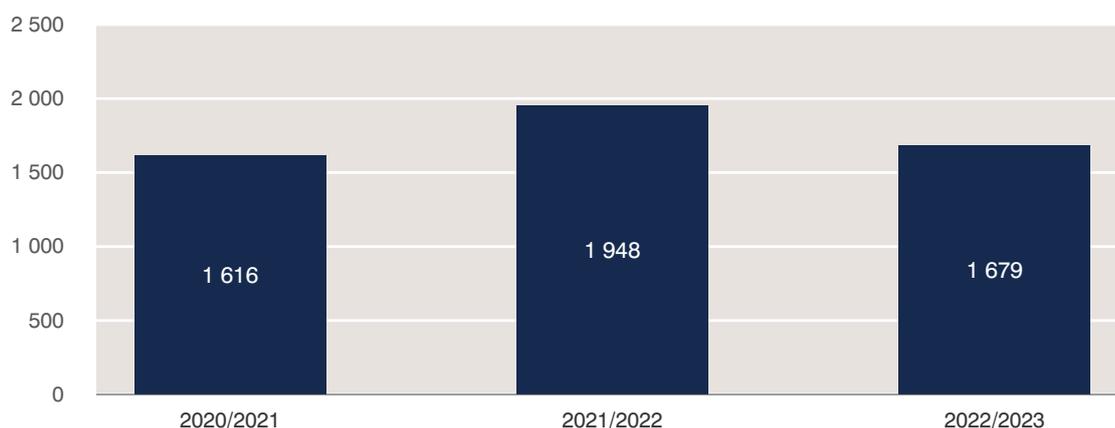
Au cours de l'année scolaire 2022/2023, les agents du SNJ ont pris contact avec des groupes d'élèves qui présentent un risque plus élevé de décrochage scolaire lors de 208 tours de classes, effectués dans les établissements scolaires respectifs. De plus, 15 groupes d'élèves ont été accueillis dans les antennes locales du SNJ au cours de la même année. Le nombre d'actions de prise de contact avec des groupes d'élèves à risque est similaire à celui de l'année précédente.

5.1.3. Les prises de contact individuelles

Les agents du SNJ prennent contact avec les élèves dits « sortants » en se basant sur les listes fournies par les lycées à la fin de l'année scolaire. L'objectif est de vérifier si le jeune a effectué les démarches nécessaires pour s'inscrire pour l'année scolaire suivante. Le jeune est ensuite invité à un entretien au cours duquel un accompagnement individuel lui est proposé dans toutes les étapes nécessaires pour s'inscrire au lycée ou conclure un contrat d'apprentissage.

Prise de contact individuelle avec des élèves à risque

Figure 25



Au cours de l'année scolaire 2022/2023, les agents du SNJ ont contacté individuellement 1 679 élèves à risque¹³ pour des entretiens. Ces entretiens offrent aux jeunes l'opportunité d'échanger avec les agents du SNJ, de mieux connaître les offres proposées et de commencer à concrétiser leur projet professionnel.

La diminution du nombre de prises de contact en 2022/2023 par rapport à l'année précédente peut être attribuée au fait que les lycées ont signalé un total de 422 élèves pour les classes de 5G en 2021/2022, tandis qu'en 2022/2023, ils n'ont signalé que 170 élèves de 5G.

5.2. Activités de soutien – pendant le décrochage scolaire

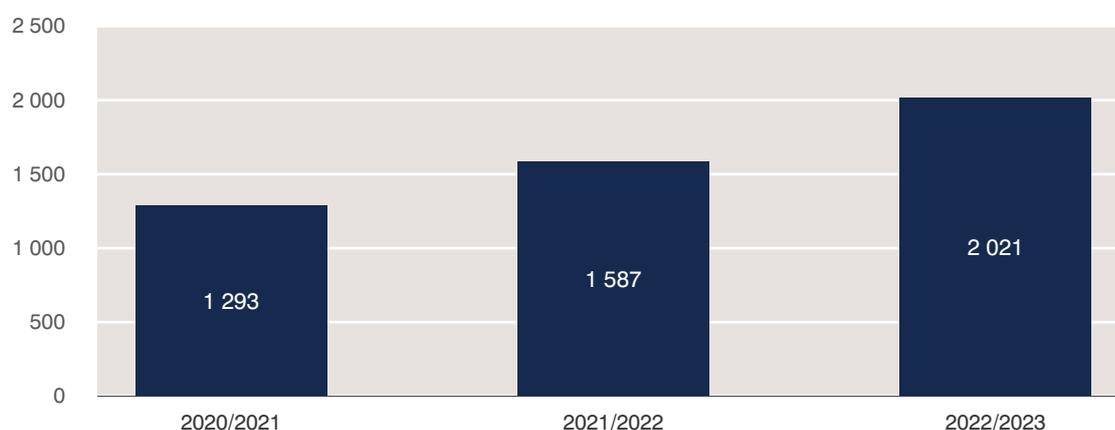
Les agents des antennes du SNJ contactent régulièrement par lettre officielle les jeunes qui ont quitté le système scolaire sans diplôme et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire¹⁴, en se basant sur les données fournies par le MENJE/SCRIPT. Si le jeune ne réagit pas suite à la lettre, les agents utilisent différents moyens de communication tels que des messages sur WhatsApp ou des appels téléphoniques à différents moments de la journée pour établir un premier contact avec le jeune.

Une fois le contact établi, les jeunes en situation de décrochage sont invités à participer à un entretien individuel au cours duquel leur est proposé un accompagnement adapté à leur situation : retour à l'école, alternatives à l'inactivité ou insertion sur le marché du travail.

Il est important de souligner que les jeunes ciblés par les offres du SNJ peuvent également contacter les agents des antennes locales du SNJ de leur propre initiative pour recevoir un accompagnement et des conseils individuels.

Nombre d'élèves contactés sur base des listes mensuelles fournies par le MENJE/SCRIPT

Figure 26



Au cours de l'année scolaire 2022/2023, les agents du SNJ ont contacté 2 021 jeunes en se basant sur les listes mensuelles fournies par le MENJE/SCRIPT afin de leur offrir un soutien. Il est probable que l'augmentation du nombre de lettres envoyées par rapport aux années précédentes soit due à l'augmentation du nombre de décrocheurs en 2022/2023 par rapport à 2021/2022, ainsi qu'à la proportion du nombre de jeunes déjà en contact avec un agent du SNJ. En 2021/2022, 355 jeunes figurant sur les listes de décrocheurs étaient déjà en contact avec un agent du SNJ et n'ont donc pas reçu de lettre. Le nombre de jeunes figurant sur la liste de décrocheurs déjà en contact avec un agent du SNJ en 2022/2023 est de 160.

¹³ Par « élèves à risque », on entend les « élèves sortants » sur base des listes fournies par les lycées.

¹⁴ Voir la définition du « décrocheur » à la page 4 du présent rapport.

5.3. Activités de soutien – après le décrochage (alternatives à l'inactivité)

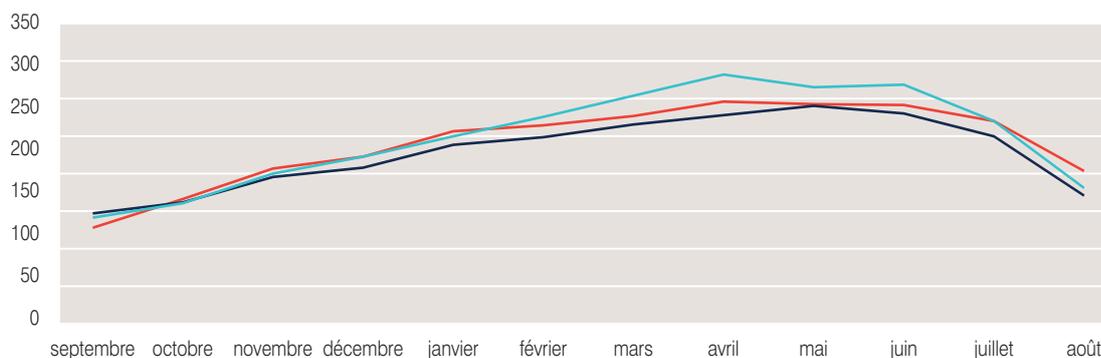
Le SNJ propose des alternatives à l'inactivité pour les jeunes qui ne peuvent pas immédiatement envisager un retour à l'école ou une intégration sur le marché du travail. Ces alternatives offrent aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience pratique afin de développer leurs compétences. Elles servent de tremplin vers la vie active ou la réintégration scolaire. Il est important de souligner que les jeunes ont également la possibilité de bénéficier d'un accompagnement individuel de la part d'un agent du SNJ sans nécessairement participer à l'une de ces alternatives. Parmi ces offres, on retrouve les services volontaires, les ateliers, les stages de découverte, les classes d'orientation ainsi que les formations, qui seront détaillés plus en profondeur par la suite. L'approche est très flexible et adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune en fonction de sa situation.

5.3.1. Le service volontaire

Le SNJ est chargé de la coordination des programmes de service volontaire conformément à la loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes. Dans ce cadre, le SNJ propose aux jeunes âgés de 16 à 30 ans différents types de service volontaire, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Les jeunes volontaires ayant besoin d'un accompagnement individuel sont encadrés par un collaborateur du SNJ. Les jeunes s'engagent à temps plein dans une mission d'intérêt public pour une durée allant de 3 à 12 mois, ou de 2 semaines à 2 mois pour les missions de courte durée.

Les tableaux suivants présentent les données relatives aux jeunes qui ont pris part à un service volontaire national (SVN) ou qui ont été envoyés dans un pays étranger dans le cadre d'un service volontaire européen (SVE).

Nombre mensuel de jeunes inscrits pour un service volontaire Figure 27

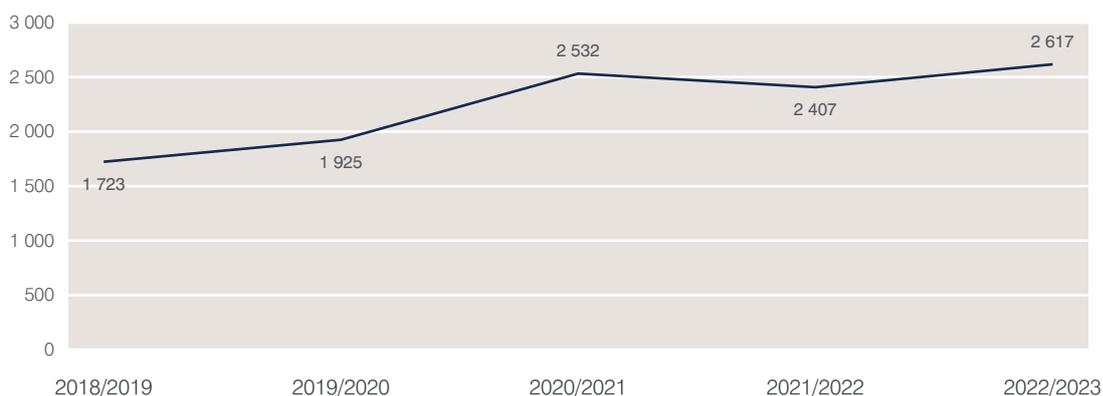


	septem- bre	octobre	novem- bre	décem- bre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
■ 2020/2021	112	146	182	196	226	233	244	261	258	257	238	179
■ 2021/2022	129	142	172	183	210	219	234	245	256	247	220	150
■ 2022/2023	124	141	176	196	220	243	268	293	278	281	238	159

La figure 27 présente le nombre total de jeunes inscrits dans un programme de service volontaire au cours d'une année scolaire. Il convient de noter que les chiffres mensuels indiqués dans le tableau ne représentent pas le nombre de nouvelles inscriptions par mois, mais le nombre total de personnes inscrites dans un service volontaire pour le mois donné. Cela signifie que si un service volontaire s'étend sur plusieurs mois, le jeune concerné sera comptabilisé plusieurs fois dans le tableau. Par exemple, si un service volontaire dure trois mois, le jeune sera compté trois fois dans les chiffres mensuels correspondants.

Nombre total de « volontaires*mois »

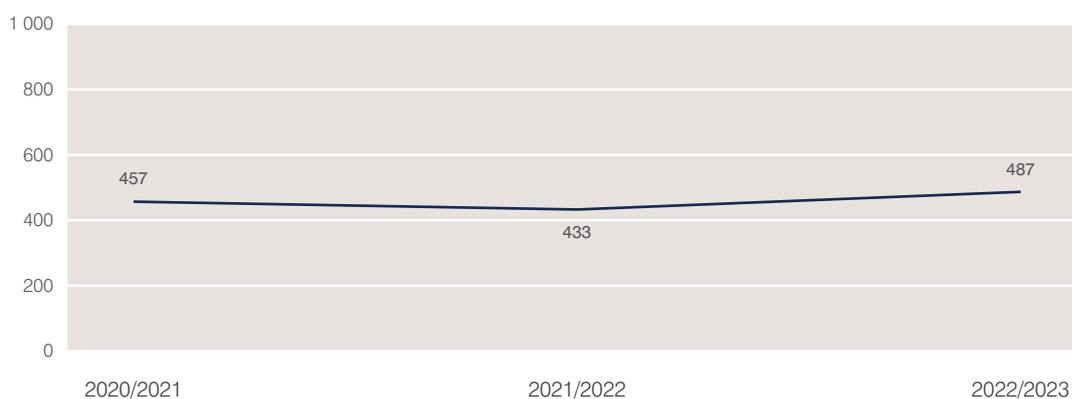
Figure 28



D'après la figure 28, on peut observer que le nombre de jeunes inscrits à un service volontaire a augmenté par rapport à l'année précédente.

Nouvelles conventions de service volontaire par année scolaire

Figure 29



Au total, 487 jeunes ont signé une nouvelle convention pour un service volontaire en 2022/2023, marquant le plus grand nombre d'inscriptions de ces dernières années. Cette hausse peut s'expliquer par une augmentation du nombre d'organisations qui accueillent des volontaires et par une meilleure visibilité de l'offre.

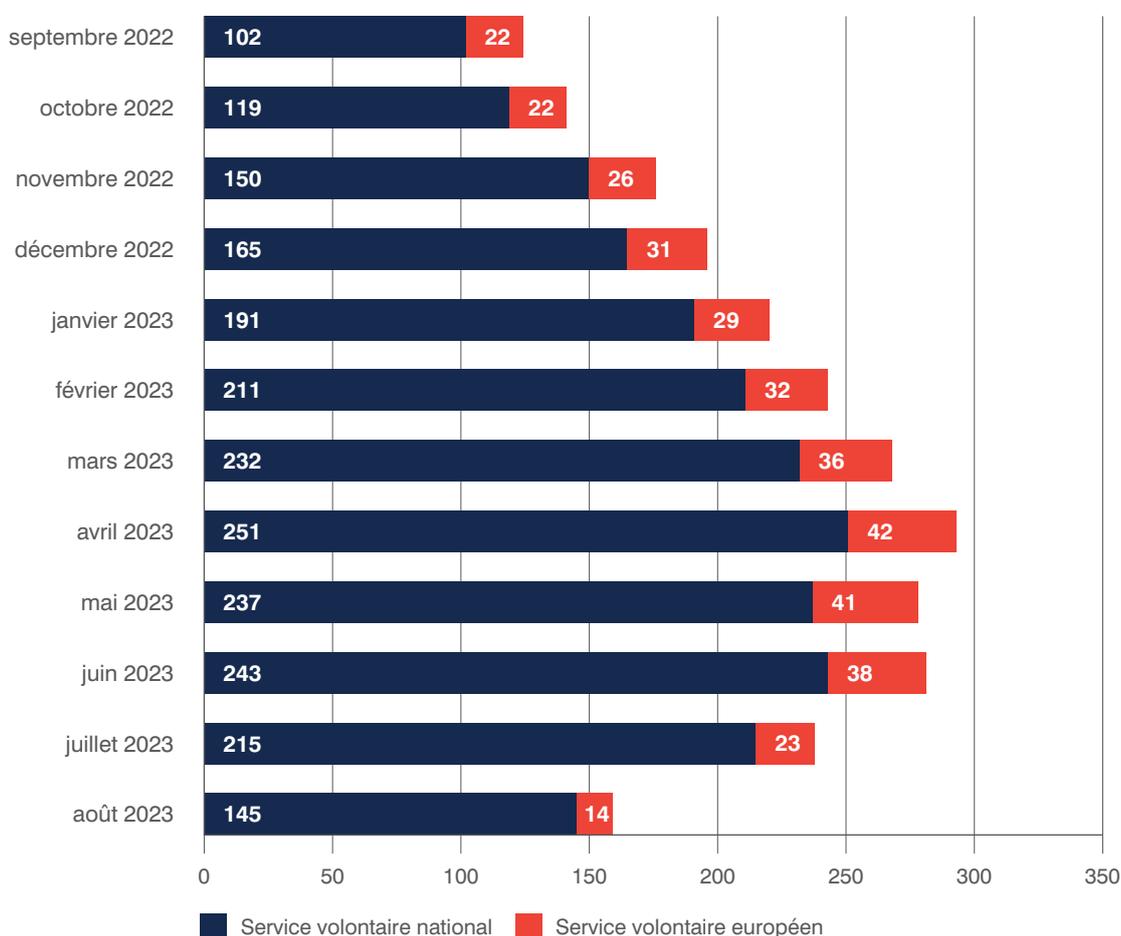
Les différents types de service volontaire

Le **service volontaire national (SVN)** s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui sont en phase de transition vers la vie active et qui, pour diverses raisons, souhaitent s'engager dans une mission d'utilité publique au Luxembourg.

Le **service volontaire européen (SVE)** est cofinancé par le Corps européen de solidarité (CES), une initiative de l'Union européenne visant à offrir aux jeunes la possibilité de faire du volontariat dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Les missions de courte durée (2 semaines à 2 mois) permettent de se familiariser avec le programme, tandis que les missions à long terme d'une durée maximale de 12 mois conviennent davantage aux jeunes qui sont déjà déterminés à se lancer dans une aventure à l'étranger.

Nombre de jeunes inscrits pour un service volontaire selon le type de service

Figure 30



Il est intéressant de constater que la grande majorité des jeunes qui ont participé au service volontaire en 2022/2023 étaient inscrits à un service volontaire national (SVN), ce qui témoigne de la popularité de ce programme parmi les jeunes résidents.¹⁵ Cette préférence peut s'expliquer par divers facteurs, tels que la familiarité avec le pays d'origine, la facilité de communication dans la langue maternelle et la possibilité de s'engager dans des projets locaux qui ont un impact direct sur leur communauté. Cependant, il convient également de noter que le service volontaire européen (SVE) offre aux jeunes une opportunité unique de vivre une expérience internationale et d'élargir leurs horizons en travaillant dans des projets à travers l'Europe.

5.3.2. Les ateliers

Les ateliers du SNJ offrent aux jeunes la possibilité de participer à des activités pratiques et créatives, telles que le travail du bois, les techniques d'impression, la couture ou encore la cuisine. L'objectif de ces ateliers est d'attirer des jeunes qui sont inactifs depuis longtemps et de les motiver à sortir de cette période d'inactivité en s'engageant dans une activité bénévole. Les participants bénéficient d'un encadrement individuel pour les aider à réaliser leur projet personnel.

Il est intéressant de constater que les ateliers ont accueilli un total de 89 participants de plus de 16 nationalités différentes sur les trois sites du SNJ (Colmar-Berg, Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette). Cela témoigne de la diversité et de l'ouverture de ces ateliers. Parmi ces participants, âgés en moyenne de 21,4 ans, 6 jeunes avaient le statut de bénéficiaire de protection internationale. En leur offrant la possibilité de participer aux activités des ateliers, le SNJ contribue à leur permettre de s'engager dans des projets concrets, d'apprendre de nouvelles compétences et de nouer des liens avec d'autres jeunes.

Il est encourageant de constater que sur les 89 participants aux ateliers du SNJ, 84 d'entre eux ont quitté les ateliers pendant l'année scolaire 2022/2023 pour poursuivre d'autres voies. Parmi ces jeunes, il est intéressant de noter que :

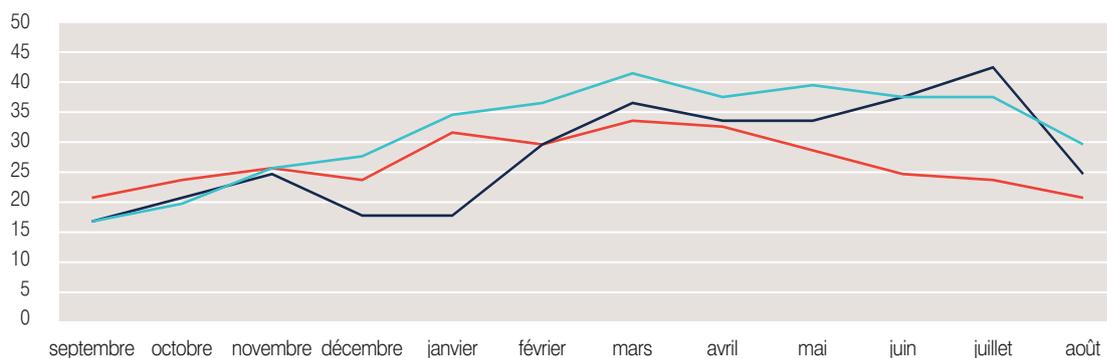
- 12 ont renoué avec l'école ou ont commencé une formation qualifiante, ce qui démontre que leur participation aux ateliers a pu les motiver à reprendre leurs études ou à se former dans un domaine spécifique.
- 14 jeunes ont choisi de s'engager dans un service volontaire, ce qui témoigne de l'impact positif des ateliers sur leur volonté de s'impliquer davantage dans des activités bénévoles et de contribuer à la société.
- 13 jeunes ont effectué un stage, ce qui indique que leur participation aux ateliers leur a permis d'acquérir des compétences pratiques et d'appliquer leurs connaissances dans un environnement professionnel.
- 22 jeunes ont conclu un contrat de travail, ce qui souligne l'efficacité des ateliers du SNJ en tant que tremplin vers l'emploi.

Pour 23 jeunes, aucune information n'est disponible sur la suite de leur parcours après avoir quitté les ateliers. Ainsi, pour environ 70% des jeunes, la participation à un atelier pratique constitue une opportunité efficace pour progresser vers d'autres domaines d'activité.

¹⁵ Il est important de noter que la figure 30 représente le nombre de jeunes inscrits dans un service volontaire à un mois donné, et non le nombre de jeunes qui ont effectivement commencé leur service volontaire au cours de ce mois.

Participation mensuelle des jeunes aux ateliers

Figure 31



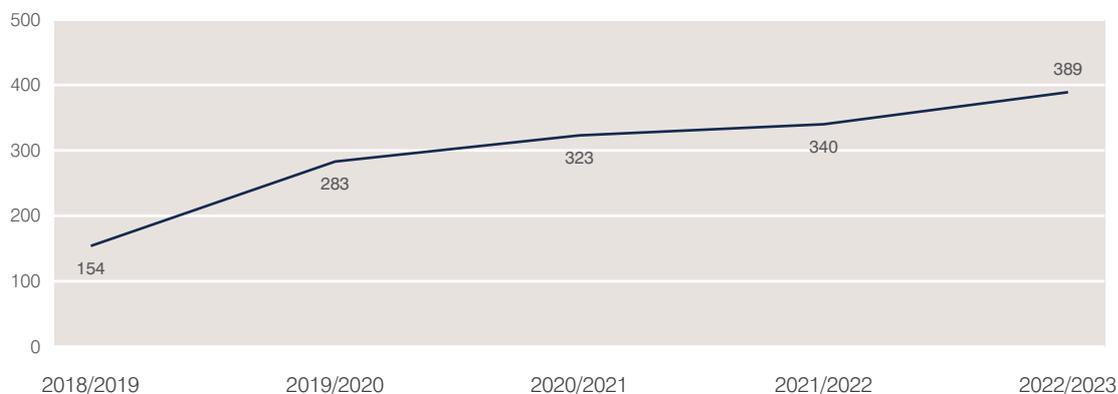
	septem- bre	octobre	novem- bre	décem- bre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
■ 2020/2021	21	24	26	24	32	30	34	33	29	25	24	21
■ 2021/2022	17	21	25	18	18	30	37	34	34	38	43	25
■ 2022/2023	17	20	26	28	35	37	42	38	40	38	38	30

La figure 31 présente le nombre de jeunes qui ont fréquenté les ateliers du SNJ par mois pendant l'année scolaire 2022/2023. Il est important de noter que les chiffres mensuels ne correspondent pas au nombre de nouvelles inscriptions par mois, mais au nombre total de personnes inscrites dans un atelier pour le mois considéré. Cela signifie que les jeunes peuvent avoir participé à un atelier sur plusieurs mois et sont donc comptabilisés dans les chiffres de plusieurs mois. Par conséquent, les chiffres mensuels reflètent le nombre total de participants aux ateliers pour chaque mois donné, qu'ils se soient nouvellement inscrits ou qu'ils aient déjà participé à des ateliers antérieurement.

La plus forte participation a été enregistrée pendant les mois de janvier à juillet, ce qui correspond à la période pendant laquelle de nombreux élèves décrochent de l'école et cherchent des alternatives.

Nombre total de «jeunes*mois»

Figure 32



Dans l'ensemble, la fréquentation des ateliers a augmenté au cours de l'année scolaire 2022/2023 par rapport aux années précédentes.

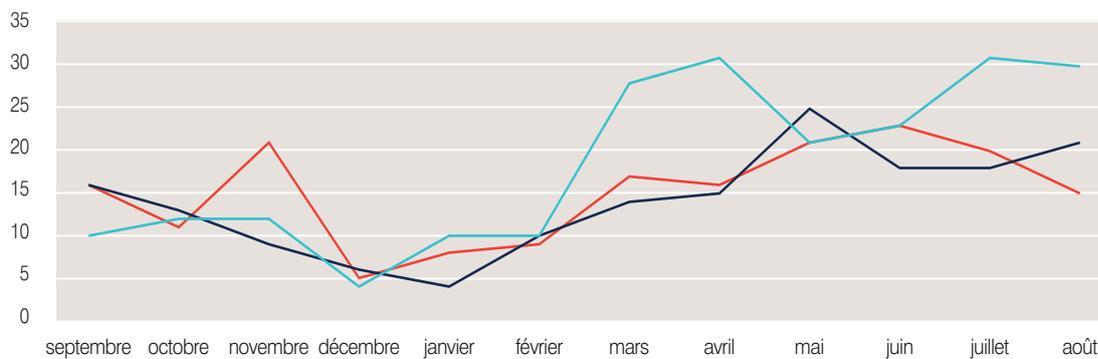
5.3.3. Les stages de découverte

Les stages de découverte proposés par le SNJ sont une autre offre visant à soutenir les jeunes inactifs. Ces stages offrent aux jeunes la possibilité d'effectuer des périodes d'observation et d'apprentissage dans des entreprises privées, des associations ou des services publics.

Ces stages ont une durée maximale de quatre semaines auprès d'une même entreprise ou association. Ils permettent aux jeunes de se familiariser avec le monde professionnel, d'explorer différents secteurs d'activité et de confirmer un projet professionnel établi. En participant à ces stages, les jeunes ont l'opportunité de découvrir concrètement les réalités du travail dans un domaine spécifique, d'observer les différentes tâches et responsabilités liées à ce métier, et d'interagir avec des professionnels du secteur.

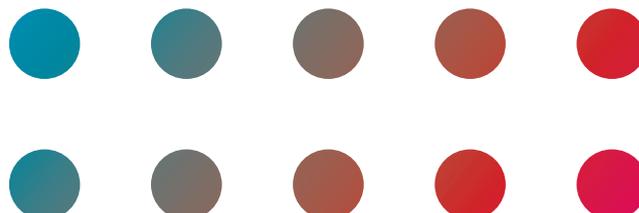
Nombre de nouvelles conventions de stages par mois

Figure 33



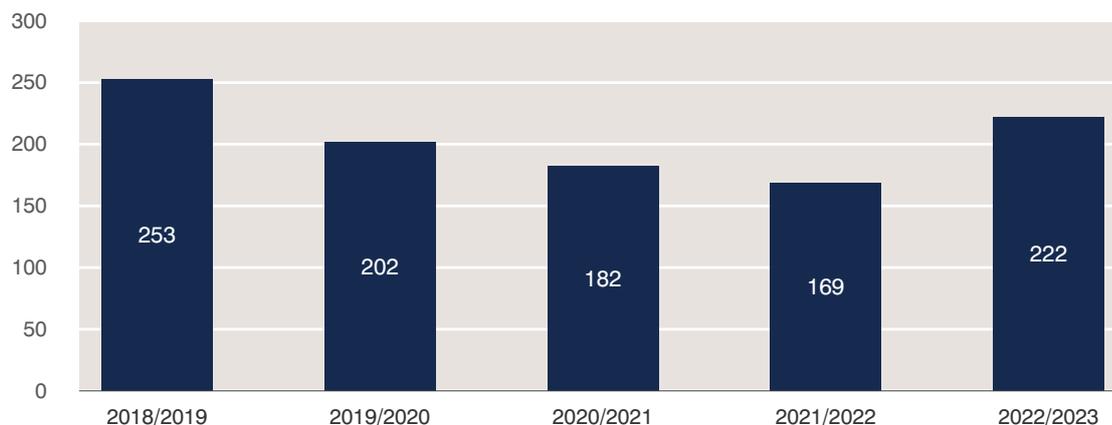
	septem- bre	octobre	novem- bre	décem- bre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
■ 2020/2021	16	11	21	5	8	9	17	16	21	23	20	15
■ 2021/2022	16	13	9	6	4	10	14	15	25	18	18	21
■ 2022/2023	10	12	12	4	10	10	28	31	21	23	31	30

La majorité des conventions de stages ont été conclues en mars, avril, juillet et août. La durée maximale d'un stage est de quatre semaines.



Nombre total de nouvelles conventions de stages par année scolaire

Figure 34

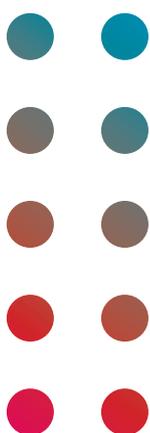


Au cours de l'année scolaire 2022/2023, 222 jeunes ont ainsi eu l'opportunité de découvrir le monde du travail, d'avoir un aperçu des exigences d'un métier et de confronter leurs attentes professionnelles à la réalité.

Il est encourageant de constater que le nombre de stages a connu une augmentation par rapport aux deux dernières années et atteint un niveau similaire à celui des années 2018-2020. Cela suggère que les employeurs recommencent progressivement à embaucher des jeunes dans leurs entreprises après la crise du Covid-19.

L'embauche de jeunes intéressés peut être bénéfique pour les entreprises, dans la mesure où ils peuvent apporter de nouvelles idées et perspectives, tout en développant leurs compétences et intérêts.

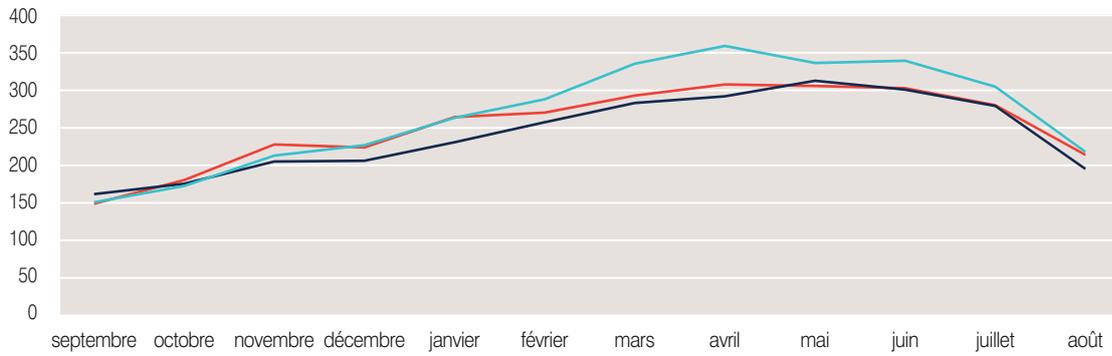
La publicité croissante pour l'offre des stages de découverte joue également son rôle. Plus l'offre se fait connaître, plus les entreprises et les jeunes peuvent s'y intéresser et postuler.



5.3.4. Nombre total de jeunes pris en charge mois par mois

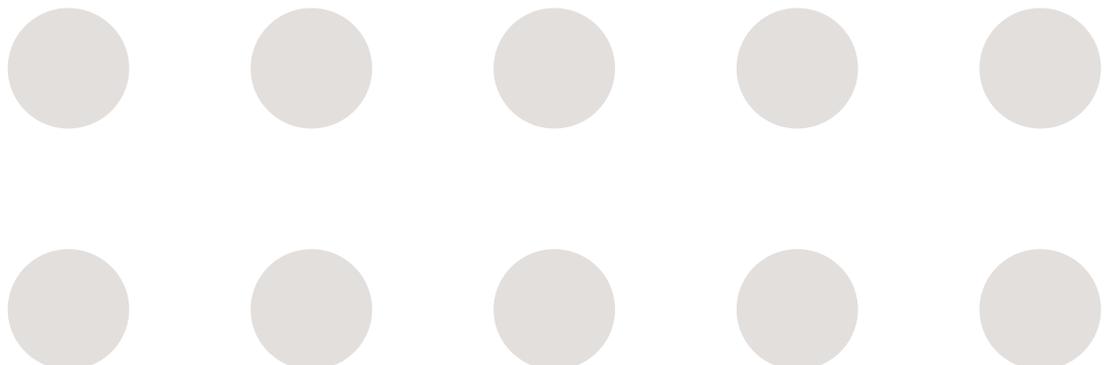
Nombre total de jeunes inscrits auprès des offres du SNJ par mois

Figure 35



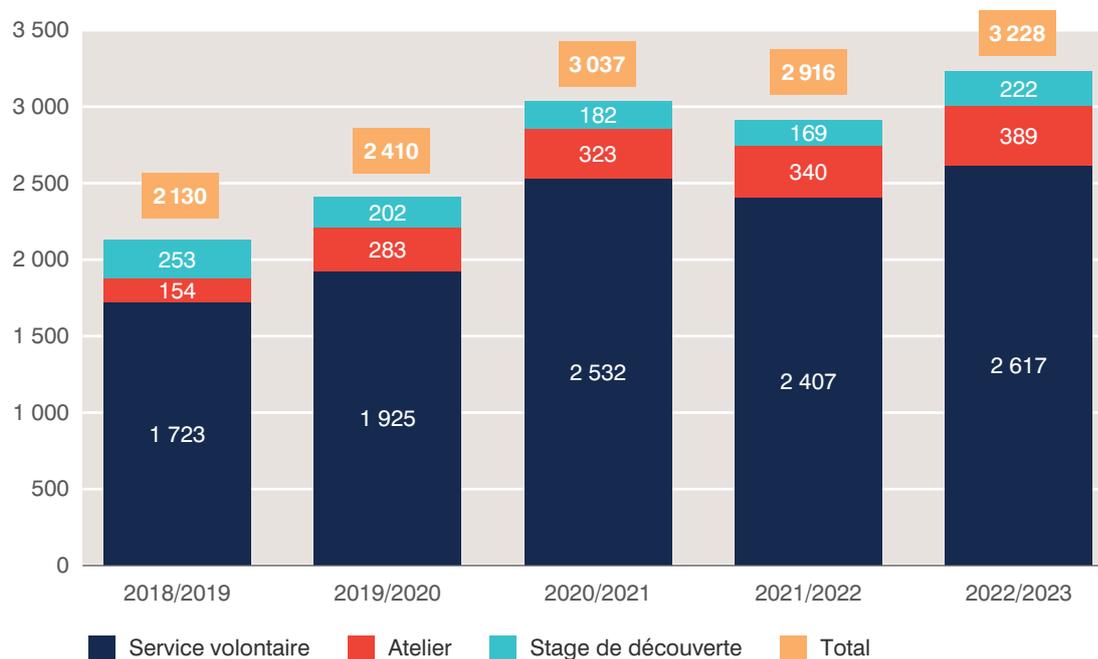
	septem- bre	octobre	novem- bre	décem- bre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
■ 2020/2021	149	181	229	225	266	272	295	310	308	305	282	215
■ 2021/2022	162	176	206	207	232	259	285	294	315	303	281	196
■ 2022/2023	151	173	214	228	265	290	338	362	339	342	307	219

La figure 35 montre le nombre total de jeunes par mois ayant participé à l'une des offres du SNJ : service volontaire, atelier ou stage de découverte. Comme l'année précédente, la plupart des inscriptions ont été enregistrées entre mars et juillet.



Nombre total de jeunes*mois inscrits auprès des offres du SNJ par an

Figure 36



La figure 36 indique qu'en 2022/2023, le nombre total de jeunes*mois ayant participé à une offre du SNJ a augmenté par rapport à l'année précédente. Au total, 3 228 jeunes¹⁶ étaient inscrits aux offres du SNJ en 2022/2023.

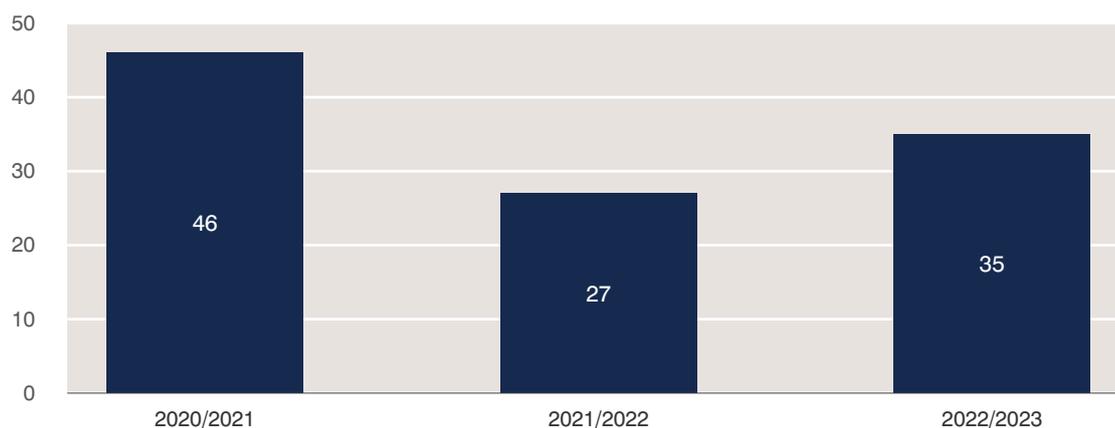
¹⁶ Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de 3 228 personnes différentes. Dans le cadre du service volontaire et des ateliers, une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois dans les statistiques si elle est inscrite pendant plus d'un mois. Par exemple, si une activité s'étend sur trois mois, la même personne sera alors comptée trois fois. De plus, une personne peut participer à plusieurs offres et, dans ce cas, elle est également comptée plusieurs fois.

5.3.5. Les formations

Le SNJ organise des formations axées sur le développement des compétences clés pour la vie professionnelle. Ces formations s'adressent aux jeunes qui participent à l'une des offres du SNJ. Elles permettent aux jeunes de se former dans un domaine spécifique en lien avec leur projet de vie. Les formations se concentrent sur quatre thèmes principaux : le projet de vie, la pratique professionnelle, les compétences de vie (*life skills*) et le développement personnel. Elles sont offertes tout au long de l'année, à la fois en présentiel et en ligne, et leur durée varie de trois heures à trois jours.

Nombre de formations pour jeunes accompagnés par le SNJ

Figure 37



En 2022/2023, le SNJ a proposé 35 sessions de formation à un total de 232 jeunes, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente. Cette augmentation du nombre de sessions de formation s'explique par l'intégration de nouvelles formations dans l'offre du SNJ.

5.3.6. Les classes d'orientation

Dans le but de motiver les jeunes à se réconcilier avec le monde scolaire, le SNJ propose en partenariat avec des lycées, notamment le Lycée Bel-Val et l'ENAD, des classes en alternance. Ces classes combinent des cours en classe avec des expériences pratiques sous forme de service volontaire, de stage ou d'ateliers. Au cours de l'année 2022/2023, 7 jeunes ont participé à cette offre au Lycée Bel-Val, tandis que 12 élèves de l'École nationale des adultes (ENAD) ont bénéficié d'une collaboration avec le SNJ.

Sources

Eurostat (2022a). *Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation*. (https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Early_leaver_from_education_and_training/fr).

Eurostat (2022b). *Continued decline in early school leavers in the EU*. <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220523-1>.

Eurostat (2023). *Early leavers from education and training, age group 18-24*. <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tesem020/default/table?lang=en>.

Hauret, L. (2017). *Étude sur le lien entre décrochage scolaire et statut de NEET*. Les rapports du LISER.

IGSS (2015). *Les NEETs dans une perspective dynamique. Analyse à partir de données administratives*. (<https://www.enfancejeunesse.lu/wp-content/uploads/2021/07/2015-12-IGSS.pdf>).

MENJE (2022). *Dossier de presse. Rentrée scolaire 2022-2023. Gutt Bildung fir jiddereen*. (<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2022/09-septembre/13-rentree-scolaire/220913-dossier-presse-rentree-2022.pdf>).

STATEC (2023). *Population by sex and nationality on 1st January (x 1 000)*. ([https://lustrat.statec.lu/vis?lc=en&pg=0&fs\[0\]=Topics%2C0%7CPopulation%20and%20employment%23B%23&fc=Topics&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_B1101&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&pd=2015%2C2023&dq=A](https://lustrat.statec.lu/vis?lc=en&pg=0&fs[0]=Topics%2C0%7CPopulation%20and%20employment%23B%23&fc=Topics&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_B1101&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&pd=2015%2C2023&dq=A)).



Glossaire / Liste des abréviations

5AD	5 ^e d'adaptation
5G	5 ^e générale
5P	5 ^e de préparation
ACCU	Classe d'accueil
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CES	Corps européen de solidarité
CIP	Classe d'initiation professionnelle
CISP	Centre d'insertion socio-professionnelle
CLIJA	Classe d'intégration pour jeunes adultes
COP	Classe d'orientation professionnelle
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DT	Diplôme de technicien
EFT	Enquête sur les forces de travail
ENAD	École nationale pour adultes
ESC inférieur	Enseignement secondaire classique inférieur (classes 7e-5e)
ESC supérieur	Enseignement secondaire classique supérieur (classes 4e-1re)
ESG supérieur	Enseignement secondaire général supérieur (classes 4e-1re)
FEDAS	Fédération des acteurs du secteur social
Formation BTS	Brevet de technicien supérieur
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
NEET	Not in Education, Employment or Training
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
SePAS	Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires
SFP	Service de la formation professionnelle
SNJ	Service national de la jeunesse
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
SVE	Service volontaire européen
SVN	Service volontaire national
UE	Union européenne
Voie d'orientation	Classes 7G, 6G, 5G et 5AD de l'enseignement secondaire général
Voie de préparation	Classes 7P, 6P et 5P de l'enseignement secondaire général

